

Les masseurs de l'âme

L'approche psycho-corporelle veut s'attaquer aux monstres de l'enfance en jouant sur le double terrain du corps et de l'inconscient

Clôde de Guise

collaboration spéciale

LORSQUE Freud et Jung ont commencé à explorer l'inconscient, ils ont transformé notre vision du réel. Quand Freud a décidé de faire s'allonger ses patients pour les analyser, position qui favorisait leur abandon, il était loin de se douter qu'il se développerait une approche corporelle de la psychanalyse, consistant à masser les patients et à exercer sur eux des manipulations corporelles. C'est pourtant ce que font les thérapeutes psycho-corporels.

Les techniques corporelles, dit-on, réveillent la mémoire du corps et l'abandon facilite l'émergence des émotions. Certaines approches sont toutes en effleurements, tandis que d'autres sont de nature à effectuer un travail plus en profondeur. Le rolfing, le néo-reichien et l'intégration posturale sont au nombre de ces approches qui vont vous chercher jusqu'aux « tripes ».

Notre passé tout entier, de la petite enfance à aujourd'hui, est inscrit dans notre peau et nos attitudes physiques. Don Johnson, auteur d'un livre consacré au rolfing (éditions Retz, 1981), explique que le corps est comme « un album de souvenirs, où l'on trouve parents, ancêtres et puis

démons et dieux ». Le massage en profondeur peut raviver des douleurs endormies depuis longtemps. C'est le réveil de l'inconscient, à travers des manipulations pratiquées sur les tissus profonds. Il faut être prêt à consentir au changement lorsqu'on décide de se faire masser jusqu'à l'âme.

Le but avoué de ces manipulations : rendre le corps — donc l'esprit — plus léger, plus souple, lui redonner aisance et grâce. Aussi, quelle que soit la thérapie que l'on choisisse, corporelle ou psychique, le corps ne cesse de changer et les approches corporelles se fondent sur la possibilité de dépasser les limites de la programmation corporelle afin de remodeler le corps. On devrait pouvoir exécuter une grande variété de mouvements à 60 ans, comme à 20 ans.

C'est Mme Ida P. Rolf, biochimiste, qui a créé le rolfing, parce que la médecine n'arrivait pas à améliorer l'état de santé d'un de ses fils souffrant d'une déformation congénitale de la colonne vertébrale.

Après avoir étudié certaines approches comme la chiropraxie, l'ostéopathie et le yoga, elle s'est attardée à l'importance du fascia dans l'équilibre de la structure corporelle. Le fascia est une membrane de tissus conjonctifs qui enveloppe et as-

sure le maintien des groupes de muscles et de certains organes. Le rolfing utilise ses mains, ses coudes, son poids pour appliquer des pressions lentes et redonner au fascia la souplesse qu'il a perdue à la suite de mauvaises postures, de stress accumulé, de blessures. Le rolfing n'a pas la prétention de guérir quoi que ce soit. Le rolfing cherche plutôt à créer les conditions permettant au corps d'être son propre agent de transformation.

L'armure caractérielle et le massage néo-reichien

« Le développement de notre structure corporelle est lié à deux facteurs fondamentaux : la protection et l'apparence », écrit également Don Johnson. Le massage néo-reichien repose sur la théorie de l'armure caractérielle, mise de l'avant par Wilhelm Reich. Celui-ci explique que, depuis la petite enfance, nous avons développé une façon de survivre. Ainsi, au niveau psychologique, nous avons établi des défenses caractérielles et, au niveau du corps, une armure faite de contractions chroniques, d'affaissement ou de dilatation, de rigidité ou de densité. Cette armure s'est construite en réponse aux manques et aux blessures de la prime enfance et influence notre style de relations à l'univers.

Cette armure est divisée en six segments. La direction du travail se fait, suivant les directives de Reich, de haut en bas, dans le sens de l'enracinement du corps.

Effleurements, pétrissages et pressions sont utilisés pour soulever les tissus et les pénétrer énergiquement. Dans ce massage, la respiration est un élément essentiel. Ne bloque-t-on pas sa respiration pour ne pas ressentir la souffrance ? Le travail avec la respiration aide donc la personne à aborder une résistance ou une douleur. Elle sera calmante ou stimulante, selon le besoin du moment. L'approche néo-reichienne est un processus qui se vit par étapes, au fur et à mesure que la personne augmente son degré de tolérance à la douleur et à la reconnaissance de ses blocages. Une meilleure conscience corporelle entraîne une capacité d'expression améliorée.

L'intégration posturale

Le psychologue américain Jack Painter a quant à lui mis au point l'intégration posturale. Il emprunte au rolfing le massage en profondeur des tissus et au néo-reichien le travail sur la respiration en lien avec les émotions.

Jack Painter s'appuie sur des études récentes sur le fonctionnement du cerveau pour expliquer sa démarche psycho-corporelle.

Selon les récentes observations de chercheurs en neurologie (exposées dans deux articles, « Mapping the Brain » et « Is the Mind an Illusion ? », dans le *Newsweek* du 20 avril 1992), le cerveau n'aurait pas de centre directeur, mais serait plutôt un agencement de petits centres spécialisés (du langage, du processus cognitif, des émotions, etc.) qui négocient constamment les uns avec les autres, créent des alliances, etc. Jack Painter adhère donc à la théorie, mise de l'avant par le philosophe Daniel Dennett, à l'effet que la conscience centralisée ou Moi unifié est une illusion. Nous serions une multitude de petits Moi et la conscience serait répartie dans toutes les zones du cerveau.

Pour Painter, chaque position, posture ou mouvement du corps, a sa propre conscience. En accomplissant les bonnes manipulations, nous libérons les blocages pour accéder à des Moi antérieurs ou nouveaux.

L'intégration posturale est un travail de complicité entre le praticien et son client. Qu'ils travaillent ensemble sur les tissus musculaires ou encore à l'aide de mots et de sons, la finalité recherchée est que la personne retrouve l'expression et la conscience du moment présent. Une meilleure connaissance de soi donne accès à divers niveaux de conscience et la libération d'un Moi emprisonné est une expérience d'une rare qualité. Painter n'hésite pas à affirmer que le travail psycho-corporel révèle à chacun sa dimension spirituelle. « Nous sommes des êtres profondément religieux », précise-t-il.



PHOTO CLÉMENT TOPPING

Le Dr Pierre Audet-Lapointe, président-fondateur de la Fondation québécoise du cancer.

Dépistage du cancer : le Québec très en retard

Suzanne Champoux

collaboration spéciale

LE DÉPISTAGE du cancer au Québec souffre de l'inertie gouvernementale, déplore vivement le Dr Pierre Audet-Lapointe, président-fondateur de la Fondation québécoise du cancer. Il a donc décidé de mobiliser les ressources de la fondation pour tenter de combler le vide laissé par le gouvernement.

« La fondation, affirme en entrevue le Dr Audet-Lapointe, a redéfini récemment sa mission pour y inclure la promotion du dépistage, car le Québec est très en retard à ce chapitre. Nous avons discuté avec le gouvernement de programmes de dépistage, il y a déjà un bon moment, alors que rien n'existait ailleurs au Canada. »

Aujourd'hui, plusieurs provinces abritent des centres de dépistage du cancer du sein : la Colombie-Britannique en possède 14, l'Ontario en a 11, la Saskatchewan, une province d'à peine un million d'habitants, administre six centres de dépistage.

« Au Québec, on discute toujours ! C'est que, pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, tous les cabinets de médecin et tous les hôpitaux sont des centres de dépistage. Mais un programme efficace de dépistage implique la formation d'un personnel spécialisé, la création d'un fichier permettant un suivi et un rappel des personnes à intervalle régulier. C'est à ce prix que nous pourrions faire diminuer les taux de mortalité. »

La Fondation québécoise du cancer, un organisme privé qui existe depuis 1979, a pour mission fondamentale de venir en aide aux personnes atteintes du cancer. La tâche est immense, considérant qu'un Québécois sur trois, selon les statistiques, sera tôt ou tard touché par cette maladie. Ambitieuse, la fondation voudrait pouvoir répondre à tous les besoins : qu'il s'agisse de loger à prix raisonnable un patient venant de Saint-Jérôme et devant recevoir à Montréal une cure quotidienne de chimiothérapie ; ou d'écouter les propos angoissés d'un homme à qui on vient d'annoncer un diagnostic de cancer du côlon ; ou d'informer les proches désarmés d'une personne devant entreprendre une radiothérapie.

« Quant j'ai commencé à pratiquer en oncologie à la fin des années 60, dit le Dr Audet-Lapointe, j'ai vu à quel point les patients étaient laissés à eux-mêmes, alors que des services bien organisés existaient déjà dans d'autres provinces. »

Ce gynécologue-obstétricien de l'hôpital Notre-Dame de Montréal voulait aussi que le Québec prenne sa place sur le plan de la recherche :

« Il est vrai que la Société canadienne du cancer a toujours donné plus d'argent pour la recherche au Québec que ce qu'elle perçoit dans notre province lors de ses campagnes de financement. Mais nous avons peu à dire sur le plan décisionnel. En créant la Fondation québécoise du cancer, que l'on confond encore trop souvent avec la Société canadienne du cancer, je voulais que tout l'argent recueilli demeure au Québec, que les décisions concernant la recherche soient du ressort des chercheurs québécois et, qu'éventuellement, la fondation voit à la coordination de la lutte contre le cancer au Québec. »

À l'écoute

La fondation joue un rôle d'infor-

mation auprès des personnes atteintes du cancer. Elle a mis sur pied un service téléphonique appelé *Info-cancer* (on signale le 5-cancer dans la région de Montréal et le 1-800-361-4212 à l'extérieur de la région métropolitaine). Les renseignements, qui concernent tous les aspects de la maladie, sont donnés gratuitement et de façon confidentielle.

Mais une personne qui vit l'annonce d'un diagnostic de cancer a bien souvent besoin d'être écoutée. Pour répondre à cette attente, la fondation offre aux mêmes numéros une ligne d'écoute, appelée *Télé-cancer*, où il est possible de parler avec un interlocuteur qui a vécu une expérience similaire.

Progressivement, la fondation s'est pourvue d'un ensemble de publications de vulgarisation, qui sont également disponibles gratuitement.

Dans la série *Ce qu'il faut savoir* existent donc des documents sur la chimiothérapie et la radiothérapie. Sera en outre publiée prochainement une brochure sur la participation aux protocoles d'essais cliniques en cancérologie. Ce n'est pas l'information qui manque. La fondation a d'ailleurs jugé bon de mettre sur pied un centre de documentation accessible au public, où se trouvent une bibliothèque et une vidéothèque.

Service d'hôtellerie

Enfin, depuis bientôt trois ans, la fondation offre un service d'hôtellerie à Montréal et à Sherbrooke. « Le projet a pu être réalisé grâce à la collaboration de 35 000 Chevaliers de Colomb qui ont recueilli en moins de deux jours 1,5 million \$. Des marchands et des décorateurs ont meublé et décoré gratuitement les chambres. C'est ainsi que la fondation a pu construire, sans prêt hypothécaire, ces deux hôtels de 72 lits. Notre prix pour une journée incluant les trois repas n'est que de 35 \$, et ce montant peut être réévalué à la baisse selon la situation financière du patient. »

Le Dr Audet-Lapointe déplore cependant que ce coût reste totalement à la charge des personnes atteintes d'un cancer. « Il est très difficile de faire payer les compagnies d'assurances car notre service d'hôtellerie n'a pas reçu d'accréditation de la part du ministère de la Santé. Nous avons déposé une demande en ce sens il y a maintenant deux ans et, malgré notre insistance, la réponse tarde à venir. »

Le gouvernement québécois n'est en effet pas pressé d'agir sur cette question. Vérification faite à Québec, Mme Claire Rémillard, du bureau de presse du ministre Marc-Yvan Côté, s'est contentée d'indiquer que le dossier suivait son cours.

La situation est plus limpide dans les autres provinces, où les organismes qui jouent le même rôle que la Fondation québécoise du cancer sont des agences gouvernementales bénéficiant d'un budget et d'une charte en bonne et due forme. Ici, les services offerts gratuitement par la fondation restent peu connus du public et du monde médical. Ce qui n'empêche pas le Comité de direction de la fondation de vouloir améliorer ses services.

« Nous avons entrepris des discussions avec le Fonds de recherche en santé du Québec afin de créer un réseau assurant la coordination de la recherche anti-cancéreuse au Québec. La recherche qui se fait ici est de très bonne qualité mais, pour se faire entendre et progresser, il faut unir nos voix. »



PHOTO PC

La célèbre chaise longue de Sigmund Freud, recouverte d'un tapis de Perse. Un outil de travail dont les thérapeutes psycho-corporels ont décidé de moderniser la vocation.

Les Américains ne veulent pas mettre le pouce à l'index

Henri Pierre

Le Monde

ALORS que la conversion au système métrique doit, en principe, avoir lieu en 1996 aux États-Unis, les signes de résistance se multiplient à une réforme pour laquelle le gouvernement ne manifeste aucun enthousiasme. Comme les Britanniques, les Américains éprouvent un attachement viscéral pour la pinte, le pouce, le pied et autres poids et mesures, mais plus encore pour le mile. La perspective d'avoir à compter en kilomètres ou, comme le prétend le *Washington Post*, à « diviser par huit et multiplier par cinq », traumatise apparemment le grand public, d'où la timidité officielle à promouvoir la réforme.

En 1975, la loi sur la « métrification » recommandait l'adoption « volontaire » du système métrique. Très peu d'États de l'Union répondirent à

cet appel. La loi autorisait les autorités à mener une campagne d'éducation du public. En fait, le département du commerce chargé de cette tâche se montra très tiède à l'égard d'une réforme dont le coût avait été évalué à 100 millions \$, chiffre à multiplier par quatre ou cinq aujourd'hui. Aussi bien, les représentants des autorités de 12 États du Sud, réunis récemment, ont insisté auprès du ministère du Commerce pour un nouvel effort d'éducation.

En 1982, le président Reagan, sensible aux réactions négatives de l'opinion, arrêta le financement du bureau chargé de la « métrification ». Mécontent, le Congrès démocrate adopta, en 1988, une loi spécifiant que le système métrique était « à préférer », compte tenu des besoins du commerce et de l'industrie. Les démocrates soulignaient que la conversion encouragerait les exportateurs en augmentant la compéti-

tivité de leurs produits, notamment ceux de haute technologie.

En ce qui concerne la conversion du mile en kilomètre, la décision devra être prise d'ici à 1996. Les changements de la signalisation routière concernent seulement les grandes routes et celles construites avec des fonds fédéraux. La direction de l'administration des routes avoue ne pas savoir encore comment procéder.

Quant aux médias, leurs réactions hostiles sont fortement teintées de nationalisme. Le *Washington Post*, très sarcastique, se demande pourquoi ne pas écrire les panneaux de signalisation en français et en allemand pour, dit-il, encourager le tourisme et permettre aux conducteurs américains de développer leurs connaissances des langues étrangères. La « métrification », ajoute le journal, peut attendre une autre génération, un autre siècle. M. Will, commentateur habituellement modéré de ce journal, s'en prend à l'Europe

qui, dit-il, depuis l'exécution de Charles Ier, na pas fait preuve de sagesse dans l'art de gouverner. En fait, ajoute-t-il, « la métrification de l'Amérique est une tentative de « bruxelliser » le monde... La bureaucratie de Bruxelles est l'arme contondante avec laquelle les socialistes veulent furtivement imposer au public un étatsisme rejeté par les électeurs ».

Le *Washington Times* écrit : « Le système métrique est une invention de l'âge des Lumières, qui nous a apporté la guillotine, le pénitencier et la planification urbaine. Il a stimulé les esprits fébriles des bonnes gens et de ceux qui veulent sauver le monde, depuis Robespierre jusqu'à nos enthousiastes partisans du nouvel ordre mondial ». Et le journal suggère de passer à l'attaque en faisant un effort financier national pour l'exportation du système anglo-saxon des poids et mesures.

L'ALIMENTATION DE L'AN 2000

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 23 octobre 1992

PARUTION
le 31 octobre
DANS
LE DEVOIR

Le 31 octobre prochain, **LE DEVOIR** publiera un cahier spécial **Alimentation**. Au sommaire:

- La priorité santé • Où en est la cuisine d'aujourd'hui • La tradition à la maison : tout « fout le camp »! • Que mangerons-nous en l'an 2000 • Ces marchands du ventre • Que mangent nos enfants dans les écoles et à la maison • Les habitudes alimentaires des gens d'affaires • Le point sur le cholestérol.

Un dossier à lire et à conserver dans l'édition du 31 octobre 1992.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Under Sieges* 7 h 15, 9 h 20 II: *Mighty Duck* 7 h 30, 9 h 30 III: *Mr Baseball* 7 h 05, 9 h 15 IV: *Sneakers* 9 h 10 — *Last of the Mohicans* 7 h.

BERRI I: (849-3456) — *Cuirassé en péril* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 II: *Confessions d'un Barjo* 1 h 40, 3 h 25, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 III: *Le dernier des Mohicans* 1 h 45, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 25 IV: *Glengarry Glen Ross* 1 h 45, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V: *Le côté obscur du cœur* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30.

BONAVENTURE I: (849-3456) —

BROSSARD I: (849-3456) — *Glengarry Glen Ross* 7 h 10, 9 h 30 II: *Mr Baseball* 7 h, 9 h 25 III: *Le dernier des Mohicans* 7 h 05, 9 h 30.

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Hero* 7 h, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h 30, 49 h 30, 51 h 30, 53 h 30, 55 h 30, 57 h 30, 59 h 30, 61 h 30, 63 h 30, 65 h 30, 67 h 30, 69 h 30, 71 h 30, 73 h 30, 75 h 30, 77 h 30, 79 h 30, 81 h 30, 83 h 30, 85 h 30, 87 h 30, 89 h 30, 91 h 30, 93 h 30, 95 h 30, 97 h 30, 99 h 30, 101 h 30, 103 h 30, 105 h 30, 107 h 30, 109 h 30, 111 h 30, 113 h 30, 115 h 30, 117 h 30, 119 h 30, 121 h 30, 123 h 30, 125 h 30, 127 h 30, 129 h 30, 131 h 30, 133 h 30, 135 h 30, 137 h 30, 139 h 30, 141 h 30, 143 h 30, 145 h 30, 147 h 30, 149 h 30, 151 h 30, 153 h 30, 155 h 30, 157 h 30, 159 h 30, 161 h 30, 163 h 30, 165 h 30, 167 h 30, 169 h 30, 171 h 30, 173 h 30, 175 h 30, 177 h 30, 179 h 30, 181 h 30, 183 h 30, 185 h 30, 187 h 30, 189 h 30, 191 h 30, 193 h 30, 195 h 30, 197 h 30, 199 h 30, 201 h 30, 203 h 30, 205 h 30, 207 h 30, 209 h 30, 211 h 30, 213 h 30, 215 h 30, 217 h 30, 219 h 30, 221 h 30, 223 h 30, 225 h 30, 227 h 30, 229 h 30, 231 h 30, 233 h 30, 235 h 30, 237 h 30, 239 h 30, 241 h 30, 243 h 30, 245 h 30, 247 h 30, 249 h 30, 251 h 30, 253 h 30, 255 h 30, 257 h 30, 259 h 30, 261 h 30, 263 h 30, 265 h 30, 267 h 30, 269 h 30, 271 h 30, 273 h 30, 275 h 30, 277 h 30, 279 h 30, 281 h 30, 283 h 30, 285 h 30, 287 h 30, 289 h 30, 291 h 30, 293 h 30, 295 h 30, 297 h 30, 299 h 30, 301 h 30, 303 h 30, 305 h 30, 307 h 30, 309 h 30, 311 h 30, 313 h 30, 315 h 30, 317 h 30, 319 h 30, 321 h 30, 323 h 30, 325 h 30, 327 h 30, 329 h 30, 331 h 30, 333 h 30, 335 h 30, 337 h 30, 339 h 30, 341 h 30, 343 h 30, 345 h 30, 347 h 30, 349 h 30, 351 h 30, 353 h 30, 355 h 30, 357 h 30, 359 h 30, 361 h 30, 363 h 30, 365 h 30, 367 h 30, 369 h 30, 371 h 30, 373 h 30, 375 h 30, 377 h 30, 379 h 30, 381 h 30, 383 h 30, 385 h 30, 387 h 30, 389 h 30, 391 h 30, 393 h 30, 395 h 30, 397 h 30, 399 h 30, 401 h 30, 403 h 30, 405 h 30, 407 h 30, 409 h 30, 411 h 30, 413 h 30, 415 h 30, 417 h 30, 419 h 30, 421 h 30, 423 h 30, 425 h 30, 427 h 30, 429 h 30, 431 h 30, 433 h 30, 435 h 30, 437 h 30, 439 h 30, 441 h 30, 443 h 30, 445 h 30, 447 h 30, 449 h 30, 451 h 30, 453 h 30, 455 h 30, 457 h 30, 459 h 30, 461 h 30, 463 h 30, 465 h 30, 467 h 30, 469 h 30, 471 h 30, 473 h 30, 475 h 30, 477 h 30, 479 h 30, 481 h 30, 483 h 30, 485 h 30, 487 h 30, 489 h 30, 491 h 30, 493 h 30, 495 h 30, 497 h 30, 499 h 30, 501 h 30, 503 h 30, 505 h 30, 507 h 30, 509 h 30, 511 h 30, 513 h 30, 515 h 30, 517 h 30, 519 h 30, 521 h 30, 523 h 30, 525 h 30, 527 h 30, 529 h 30, 531 h 30, 533 h 30, 535 h 30, 537 h 30, 539 h 30, 541 h 30, 543 h 30, 545 h 30, 547 h 30, 549 h 30, 551 h 30, 553 h 30, 555 h 30, 557 h 30, 559 h 30, 561 h 30, 563 h 30, 565 h 30, 567 h 30, 569 h 30, 571 h 30, 573 h 30, 575 h 30, 577 h 30, 579 h 30, 581 h 30, 583 h 30, 585 h 30, 587 h 30, 589 h 30, 591 h 30, 593 h 30, 595 h 30, 597 h 30, 599 h 30, 601 h 30, 603 h 30, 605 h 30, 607 h 30, 609 h 30, 611 h 30, 613 h 30, 615 h 30, 617 h 30, 619 h 30, 621 h 30, 623 h 30, 625 h 30, 627 h 30, 629 h 30, 631 h 30, 633 h 30, 635 h 30, 637 h 30, 639 h 30, 641 h 30, 643 h 30, 645 h 30, 647 h 30, 649 h 30, 651 h 30, 653 h 30, 655 h 30, 657 h 30, 659 h 30, 661 h 30, 663 h 30, 665 h 30, 667 h 30, 669 h 30, 671 h 30, 673 h 30, 675 h 30, 677 h 30, 679 h 30, 681 h 30, 683 h 30, 685 h 30, 687 h 30, 689 h 30, 691 h 30, 693 h 30, 695 h 30, 697 h 30, 699 h 30, 701 h 30, 703 h 30, 705 h 30, 707 h 30, 709 h 30, 711 h 30, 713 h 30, 715 h 30, 717 h 30, 719 h 30, 721 h 30, 723 h 30, 725 h 30, 727 h 30, 729 h 30, 731 h 30, 733 h 30, 735 h 30, 737 h 30, 739 h 30, 741 h 30, 743 h 30, 745 h 30, 747 h 30, 749 h 30, 751 h 30, 753 h 30, 755 h 30, 757 h 30, 759 h 30, 761 h 30, 763 h 30, 765 h 30, 767 h 30, 769 h 30, 771 h 30, 773 h 30, 775 h 30, 777 h 30, 779 h 30, 781 h 30, 783 h 30, 785 h 30, 787 h 30, 789 h 30, 791 h 30, 793 h 30, 795 h 30, 797 h 30, 799 h 30, 801 h 30, 803 h 30, 805 h 30, 807 h 30, 809 h 30, 811 h 30, 813 h 30, 815 h 30, 817 h 30, 819 h 30, 821 h 30, 823 h 30, 825 h 30, 827 h 30, 829 h 30, 831 h 30, 833 h 30, 835 h 30, 837 h 30, 839 h 30, 841 h 30, 843 h 30, 845 h 30, 847 h 30, 849 h 30, 851 h 30, 853 h 30, 855 h 30, 857 h 30, 859 h 30, 861 h 30, 863 h 30, 865 h 30, 867 h 30, 869 h 30, 871 h 30, 873 h 30, 875 h 30, 877 h 30, 879 h 30, 881 h 30, 883 h 30, 885 h 30, 887 h 30, 889 h 30, 891 h 30, 893 h 30, 895 h 30, 897 h 30, 899 h 30, 901 h 30, 903 h 30, 905 h 30, 907 h 30, 909 h 30, 911 h 30, 913 h 30, 915 h 30, 917 h 30, 919 h 30, 921 h 30, 923 h 30, 925 h 30, 927 h 30, 929 h 30, 931 h 30, 933 h 30, 935 h 30, 937 h 30, 939 h 30, 941 h 30, 943 h 30, 945 h 30, 947 h 30, 949 h 30, 951 h 30, 953 h 30, 955 h 30, 957 h 30, 959 h 30, 961 h 30, 963 h 30, 965 h 30, 967 h 30, 969 h 30, 971 h 30, 973 h 30, 975 h 30, 977 h 30, 979 h 30, 981 h 30, 983 h 30, 985 h 30, 987 h 30, 989 h 30, 991 h 30, 993 h 30, 995 h 30, 997 h 30, 999 h 30, 1001 h 30, 1003 h 30, 1005 h 30, 1007 h 30, 1009 h 30, 1011 h 30, 1013 h 30, 1015 h 30, 1017 h 30, 1019 h 30, 1021 h 30, 1023 h 30, 1025 h 30, 1027 h 30, 1029 h 30, 1031 h 30, 1033 h 30, 1035 h 30, 1037 h 30, 1039 h 30, 1041 h 30, 1043 h 30, 1045 h 30, 1047 h 30, 1049 h 30, 1051 h 30, 1053 h 30, 1055 h 30, 1057 h 30, 1059 h 30, 1061 h 30, 1063 h 30, 1065 h 30, 1067 h 30, 1069 h 30, 1071 h 30, 1073 h 30, 1075 h 30, 1077 h 30, 1079 h 30, 1081 h 30, 1083 h 30, 1085 h 30, 1087 h 30, 1089 h 30, 1091 h 30, 1093 h 30, 1095 h 30, 1097 h 30, 1099 h 30, 1101 h 30, 1103 h 30, 1105 h 30, 1107 h 30, 1109 h 30, 1111 h 30, 1113 h 30, 1115 h 30, 1117 h 30, 1119 h 30, 1121 h 30, 1123 h 30, 1125 h 30, 1127 h 30, 1129 h 30, 1131 h 30, 1133 h 30, 1135 h 30, 1137 h 30, 1139 h 30, 1141 h 30, 1143 h 30, 1145 h 30, 1147 h 30, 1149 h 30, 1151 h 30, 1153 h 30, 1155 h 30, 1157 h 30, 1159 h 30, 1161 h 30, 1163 h 30, 1165 h 30, 1167 h 30, 1169 h 30, 1171 h 30, 1173 h 30, 1175 h 30, 1177 h 30, 1179 h 30, 1181 h 30, 1183 h 30, 1185 h 30, 1187 h 30, 1189 h 30, 1191 h 30, 1193 h 30, 1195 h 30, 1197 h 30, 1199 h 30, 1201 h 30, 1203 h 30, 1205 h 30, 1207 h 30, 1209 h 30, 1211 h 30, 1213 h 30, 1215 h 30, 1217 h 30, 1219 h 30, 1221 h 30, 1223 h 30, 1225 h 30, 1227 h 30, 1229 h 30, 1231 h 30, 1233 h 30, 1235 h 30, 1237 h 30, 1239 h 30, 1241 h 30, 1243 h 30, 1245 h 30, 1247 h 30, 1249 h 30, 1251 h 30, 1253 h 30, 1255 h 30, 1257 h 30, 1259 h 30, 1261 h 30, 1263 h 30, 1265 h 30, 1267 h 30, 1269 h 30, 1271 h 30, 1273 h 30, 1275 h 30, 1277 h 30, 1279 h 30, 1281 h 30, 1283 h 30, 1285 h 30, 1287 h 30, 1289 h 30, 1291 h 30, 1293 h 30, 1295 h 30, 1297 h 30, 1299 h 30, 1301 h 30, 1303 h 30, 1305 h 30, 1307 h 30, 1309 h 30, 1311 h 30, 1313 h 30, 1315 h 30, 1317 h 30, 1319 h 30, 1321 h 30, 1323 h 30, 1325 h 30, 1327 h 30, 1329 h 30, 1331 h 30, 1333 h 30, 1335 h 30, 1337 h 30, 1339 h 30, 1341 h 30, 1343 h 30, 1345 h 30, 1347 h 30, 1349 h 30, 1351 h 30, 1353 h 30, 1355 h 30, 1357 h 30, 1359 h 30, 1361 h 30, 1363 h 30, 1365 h 30, 1367 h 30, 1369 h 30, 1371 h 30, 1373 h 30, 1375 h 30, 1377 h 30, 1379 h 30, 1381 h 30, 1383 h 30, 1385 h 30, 1387 h 30, 1389 h 30, 1391 h 30, 1393 h 30, 1395 h 30, 1397 h 30, 1399 h 30, 1401 h 30, 1403 h 30, 1405 h 30, 1407 h 30, 1409 h 30, 1411 h 30, 1413 h 30, 1415 h 30, 1417 h 30, 1419 h 30, 1421 h 30, 1423 h 30, 1425 h 30, 1427 h 30, 1429 h 30, 1431 h 30, 1433 h 30, 1435 h 30, 1437 h 30, 1439 h 30, 1441 h 30, 1443 h 30, 1445 h 30, 1447 h 30, 1449 h 30, 1451 h 30, 1453 h 30, 1455 h 30, 1457 h 30, 1459 h 30, 1461 h 30, 1463 h 30, 1465 h 30, 1467 h 30, 1469 h 30, 1471 h 30, 1473 h 30, 1475 h 30, 1477 h 30, 1479 h 30, 1481 h 30, 1483 h 30, 1485 h 30, 1487 h 30, 1489 h 30, 1491 h 30, 1493 h 30, 1495 h 30, 1497 h 30, 1499 h 30, 1501 h 30, 1503 h 30, 1505 h 30, 1507 h 30, 1509 h 30, 1511 h 30, 1513 h 30, 1515 h 30, 1517 h 30, 1519 h 30, 1521 h 30, 1523 h 30, 1525 h 30, 1527 h 30, 1529 h 30, 1531 h 30, 1533 h 30, 1535 h 30, 1537 h 30, 1539 h 30, 1541 h 30, 1543 h 30, 1545 h 30, 1547 h 30, 1549 h 30, 1551 h 30, 1553 h 30, 1555 h 30, 1557 h 30, 1559 h 30, 1561 h 30, 1563 h 30, 1565 h 30, 1567 h 30, 1569 h 30, 1571 h 30, 1573 h 30, 1575 h 30, 1577 h 30, 1579 h 30, 1581 h 30, 1583 h 30, 1585 h 30, 1587 h 30, 1589 h 30, 1591 h 30, 1593 h 30, 1595 h 30, 1597 h 30, 1599 h 30, 1601 h 30, 1603 h 30, 1605 h 30, 1607 h 30, 1609 h 30, 1611 h 30, 1613 h 30, 1615 h 30, 1617 h 30, 1619 h 30, 1621 h 30, 1623 h 30, 1625 h 30, 1627 h 30, 1629 h 30, 1631 h 30, 1633 h 30, 1635 h 30, 1637 h 30, 1639 h 30, 1641 h 30, 1643 h 30, 1645 h 30, 1647 h 30, 1649 h 30, 1651 h 30, 1653 h 30, 1655 h 30, 1657 h 30, 1659 h 30, 1661 h 30, 1663 h 30, 1665 h 30, 1667 h 30, 1669 h 30, 1671 h 30, 1673 h 30, 1675 h 30, 1677 h 30, 1679 h 30, 1681 h 30, 1683 h 30, 1685 h 30, 1687 h 30, 1689 h 30, 1691 h 30, 1693 h 30, 1695 h 30, 1697 h 30, 1699 h 30, 1701 h 30, 1703 h 30, 1705 h 30, 1707 h 30, 1709 h 30, 1711 h 30, 1713 h 30, 1715 h 30, 1717 h 30, 1719 h 30, 1721 h 30, 1723 h 30, 1725 h 30, 1727 h 30, 1729 h 30, 1731 h 30, 1733 h 30, 1735 h 30, 1737 h 30, 1739 h 30, 1741 h 30, 1743 h 30, 1745 h 30, 1747 h 30, 1749 h 30, 1751 h 30, 1753 h 30, 1755 h 30, 1757 h 30, 1759 h 30, 1761 h 30, 1763 h 30, 1765 h 30, 1767 h 30, 1769 h 30, 1771 h 30, 1773 h 30, 1775 h 30, 1777 h 30, 1779 h 30, 1781 h 30, 1783 h 30, 1785 h 30, 1787 h 30, 1789 h 30, 1791 h 30, 1793 h 30, 1795 h 30, 1797 h 30, 1799 h 30, 1801 h 30, 1803 h 30, 1805 h 30, 1807 h 30, 1809 h 30, 1811 h 30, 1813 h 30, 1815 h 30, 1817 h 30, 1819 h 30, 1821 h 30, 1823 h 30, 1825 h 30, 1827 h 30, 1829 h 30, 1831 h 30, 1833 h 30, 1835 h 30, 1837 h 30, 1839 h 30, 1841 h 30, 1843 h 30, 1845 h 30, 1847 h 30, 1849 h 30, 1851 h 30, 1853 h 30, 1855 h 30, 1857 h 30, 1859 h 30, 1861 h 30, 1863 h 30, 1865 h 30, 1867 h 30, 1869 h 30, 1871 h 30, 1873 h 30, 1875 h 30, 1877 h 30, 1879 h 30, 1881 h 30, 1883 h 30, 1885 h 30, 1887 h 30, 1889 h 30, 1891 h 30, 1893 h 30, 1895 h 30, 1897 h 30, 1899 h 30, 1901 h 30, 1903 h 30, 1905 h 30, 1907 h 30, 1909 h 30, 1911 h 30, 1913 h 30, 1915 h 30, 1917 h 30, 1919 h 30, 1921 h 30, 1923 h 30, 1925 h 30, 1927 h 30, 1929 h 30, 1931 h 30, 1933 h 30, 1935 h 30, 1937 h 30, 1939 h 30, 1941 h 30, 1943 h 30, 1945 h 30, 1947 h 30, 1949 h 30, 1951 h 30, 1953 h 30, 1955 h 30, 1957 h 30, 1959 h 30, 1961 h 30, 1963 h 30, 1965 h 30, 1967 h 30, 1969 h 30, 1971 h 30, 1973 h 30, 1975 h 30, 1977 h 30, 1979 h 30, 1981 h 30, 1983 h 30, 1985 h 30, 1987 h 30, 1989 h 30, 1991 h 30, 1993 h 30, 1995 h 30, 1997 h 30, 1999 h 30, 2001 h 30, 2003 h 30, 2005 h 30, 2007 h 30, 2009 h 30, 2011 h 30, 2013 h 30, 2015 h 30, 2017 h 30, 2019 h 30, 2021 h 30, 2023 h 30, 2025 h 30, 2027 h 30, 2029 h 30, 2031 h 30, 2033 h 30, 2035 h 30, 2037 h 30, 2039 h 30, 2041 h 30, 2043 h 30, 2045 h 30, 2047 h 30, 2049 h 30, 2051 h 30, 2053 h 30, 2055 h 30, 2057 h 30, 2059 h 30, 2061 h 30, 2063 h 30, 2065 h 30, 2067 h 30, 2069 h 30, 2071 h 30, 2073 h 30, 2075 h 30, 2077 h 30, 2079 h 30, 2081 h 30, 2083 h 30, 2085 h 30, 2087 h 30, 2089 h 30, 2091 h 30, 2093 h 30, 2095 h 30, 2097 h 30, 2099 h 30, 2101 h 30, 2103 h 30, 2105 h 30, 2107 h 30, 2109 h 30, 2111 h 30, 2113 h 30, 2115 h 30, 2117 h 30, 2119 h 30, 2121 h 30, 2123 h 30, 2125 h 30, 2127 h 30, 2129 h 30, 2131 h 30, 2133 h 30, 2135 h 30, 2137 h 30, 2139 h 30, 2141 h 30, 2143 h 30, 2145 h 30, 2147 h 30, 2149 h 30, 2151 h 30, 2153 h 30, 2155 h 30, 2157 h 30, 2159 h 30, 2161 h 30, 2163 h 30, 2165 h 30, 2167 h 30, 2169 h 30, 2171 h 30, 2173 h 30, 2175 h 30, 2177 h 30, 2179 h 30, 2181 h 30, 2183 h 30, 2185 h 30, 2187 h 30, 2189 h 30, 2191 h 30, 2193 h 30, 2195 h 30, 2197 h 30, 2199 h 30, 2201 h 30, 2203 h 30, 2205 h 30, 2207 h 30, 2209 h 30, 2211 h 30, 2213 h 30, 2215 h 30, 2217 h 30, 2219 h 30, 2221 h 30, 2223 h 30, 2225 h 30, 2227 h 30, 2229 h 30, 2231 h 30, 2233 h 30, 2235 h 30, 2237 h 30, 2239 h 30, 2241 h 30, 2243 h 30, 2245 h 30, 2247 h 30, 2249 h 30, 2251 h 30, 2253 h 30, 2255 h 30, 2257 h 30, 2259 h 30, 2261 h 30, 2263 h 30, 2265 h 30, 2267 h 30, 2269 h 30, 2271 h 30, 2273 h 30, 2275 h 30, 2277 h 30, 2279 h 30, 2281 h 30, 2283 h 30, 2285 h 30, 2287 h 30, 2289 h 30, 2291 h 30, 2293 h 30, 2295 h 30, 2297 h 30, 2299 h 30, 2301 h 30, 2303 h 30, 2305 h 30, 2307 h 30, 2309 h 30, 2311 h 30, 2313 h 30, 2315 h 30, 2317 h 30, 2319 h 30, 2321 h 30, 2323 h 30, 2325 h 30, 2327 h 30, 2329 h 30, 2331 h 30, 2333 h 30, 2335 h 30, 2337 h 30, 2339 h 30, 2341 h 30, 2343 h 30, 2345 h 30, 2347 h 30, 2349 h 30, 2351 h 30, 2353 h 30, 2355 h 30, 2357 h 30, 2359 h 30, 2361 h 30, 2363 h 30, 2365 h 30, 2367 h 30, 2369 h 30, 2371 h 30, 2373 h 30, 2375 h 30, 2377 h 30, 2379 h 30, 2381 h 30, 2383 h 30, 2385 h 30, 2387 h 30, 2389 h 30, 2391 h 30, 2393 h 30, 2395 h 30, 2397 h 30, 2399 h 30, 2401 h 30, 2403 h 30, 2405 h 30, 2407 h 30, 2409 h 30, 2411 h 30, 2413 h 30, 2415 h 30, 2417 h 30, 2419 h 30, 2421 h 30, 2423 h 30, 2425 h 30, 2427 h 30, 2429 h 30, 2431 h 30, 2433 h 30, 2435 h 30, 2437 h 30, 2439 h 30, 2441 h 30, 2443 h 30, 2445 h 30, 2447 h 30, 2449 h 30, 2451 h 30, 2453 h 30, 2455 h 30, 2457 h 30, 2459 h 30, 2461 h 30, 2463 h 30,

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Une aisance admirable

Les Concerts gala de l'OSM

Dir. Charles Dutoit: *Ravel, Schéhérazade II, ouverture féérique; Schéhérazade II*, Catherine Dubosc (soprano); *Rhapsodie espagnole; L'Enfant et les sortilèges*, «fantaisie lyrique en deux parties» sur un livret de Colette, distribution: Colette Alliot-Lugaz (l'Enfant), Catherine Dubosc (la Bergère, la Chauve-souris, la Chouette, la Pastourelle), Marie-Françoise Lefort (la Princesse, le Feu, le Rossignol), Odette Beaupré (l'Écureuil, la Libellule, la Chatte), Claudine Carlson (la Mère, la Tasse chinoise, le Pâtre), Georges Gautier (la Thérèse, le Vieillard, la Reine), Didier Henri (l'Horloge comtoise, le Chat), Lionel Sarrazin (le Fauteuil, l'Arbre), Chœur de l'OSM, dir. Iwan Edwards. Mardi 13 octobre, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

LE SECOND «concert gala» de la présente saison devait permettre d'entendre les deux ouvrages lyriques de Maurice Ravel: *L'Enfant et les sortilèges* et *L'Heure espagnole*. Toutefois, le désistement de Cecilia Bartoli, à qui Charles Dutoit avait confié le rôle de Conception, a forcé le report à plus tard de l'exécution de *L'Opéra bouffe*. En conséquence, les séances d'enregistrement qui devaient suivre ont été modifiées afin d'y inclure les deux *Schéhérazade* que l'OSM tardait à ajouter à un catalogue discographique qui comprend à ce jour presque toute l'œuvre orchestrale du grand maître français.

Pour les deux prestations à Wilfrid-Pelletier, Dutoit ajouta encore la *Rhapsodie espagnole*. Les quatre tableaux de ce polyptyque symphonique ont été gravés par Dutoit et son orchestre en 1983 (Decca/London 410-010-2, 1983) en compagnie du Boléro, d'Albarrán del gracioso et de La valse. Ils font maintenant partie du répertoire familial du tandem montréalais, ce qui leur confère aujourd'hui une aisance et un naturel admirables. Le geste instrumental est devenu si simple, si facile, que l'on serait tenté de mettre au compte de la douteuse acoustique de la salle, les imprécisions dans la reconstitution de la pigmentation instrumentale du premier tableau (*Prélude à la nuit*). Au début, par de fines touches de couleur, Ravel utilise le hautbois, le cor anglais puis la clarinette pour doubler le même motif de

quatre notes descendantes que répètent les cordes. Or, de ce raffinement de l'orchestration, ne subsista que la monochromie des archets.

L'*Ouverture de féerie, Schéhérazade I*, page de jeunesse, n'offre qu'un intérêt relatif; Ravel n'avait alors que 24 ans et eut-il continué dans cette direction, qu'il aurait terminé sa carrière comme compositeur de musique de film. *Schéhérazade II* pour voix et orchestre d'après trois poèmes de Tristan Kling-sor, laisse au contraire entrevoir, à peine quatre ans plus tard, la présence d'un génie de l'écriture orchestrale; le lyrisme ardent de la ligne vocale s'accompagne d'une parure instrumentale somptueuse.

On imagine cependant qu'au disque, Dutoit et la soliste Catherine Dubosc auront trouvé l'équilibre souhaitable entre l'orchestre et la voix, car au concert, la partie chantée paraissait plutôt faible et les paroles, difficiles à suivre. Mais dans les circonstances, il est permis de croire que le soprano français avait choisi de se garder quelques réserves, en prévision de l'enregistrement.

Dès les premières mesures de *L'Enfant et les sortilèges*, Ravel recrée habilement l'atmosphère d'un temps mort d'après-midi en imaginant un simple contrepoint en notes égales confié à deux hautbois. Seule une contrebasse vient-elle ajouter quelques sons (des harmoniques); or, c'est en vain que, mardi soir, on cherchait à entendre les mystérieuses stridences. Cette faiblesse, comme d'autres qui relèvent de la maîtrise des effets de couleur ainsi que du juste rapport des voix et de l'orchestre, n'apparaîtra sûrement pas au disque. Que cela plaise ou non, les deux exécutions en concert devaient servir de préparation au délicat travail de studio.

Colette Alliot-Lugaz, la superbe Mélisande de la gravure Dutoit/OSM (London 430-502-2) de *Pelléas* (l'Opéra de Debussy), interprétait l'Enfant, un rôle qu'elle a déjà enregistré avec Armin Jordan (Erato ECD 75321). Le timbre convient admirablement bien et l'interprétation semble tout à fait juste. Les autres chanteurs de la distribution cumulent plusieurs petits rôles qui, l'autre soir, ne s'intégraient pas toujours efficacement au déroulement de l'action. Ce qui revient à dire qu'avant de porter un jugement définitif, il faudra attendre la parution du disque... l'an prochain, sans doute.

ROCK

ADISQ 92: après les taxes, les droits d'auteur

Sylvain Cormier

À CHAQUE année son cheval de bataille. En 1991, l'ADISQ portait en croisade contre les multiples taxes, TPS, TVQ et tutti quanti, qui s'abattaient sur l'industrie québécoise du spectacle. La crise au moins partiellement résorbée, le producteur de disques, de spectacles et président de l'ADISQ Michel Sabourin profitait mardi soir au Spectrum de la *Remise des Félix aux professionnels de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo*; portion non télédiffusée du 14e Gala de l'ADISQ, pour lancer ses troupes au secours de la réforme du droit d'auteur, laquelle, a-t-il déclaré sans ambages, «piétine lamentablement».

Sabourin a sérieusement mis en

doute la «volonté politique» du gouvernement fédéral dans le dossier, tout particulièrement en ce qui concerne le question vitale des droits voisins, un domaine où le président de l'ADISQ estime que «le Canada fait figure de pays du tiers monde», dans la mesure où plus de 40 pays se sont dotés de réglementations conséquentes en la matière. Devant «l'arrivée de nouvelles technologies», il a qualifié d'«intolérable» toute forme de statu quo.

À l'opposé, il a loué la politique culturelle mise de l'avant à l'échelon provincial par la ministre Liza Frulla-Hébert, la première, de souligner Sabourin, à considérer la culture comme «fondamentale» dans la société québécoise.

Les mots d'ordre transmis, la soirée professionnelle de l'industrie a pu

se dérouler comme elle se déroule toujours, en l'absence de caméras braquées sur ses faits et gestes: dans l'indifférence générale. De fait, les récipiendaires des quelques 28 Félix attribués devaient hausser le ton pour faire entendre leurs remerciements et leur bonheur au-dessus de la rumeur. On avait peine, par moments, à discerner les petits boniments lus par les présentateurs Marjo, Richard Séguin, Breen Leboeuf et Jim Corcoran du tohu-bohu des mille et une passionnantes discussions de cuisine.

Une atmosphère de lancement de disque qui rendait fort peu justice aux artistes, producteurs, sonoriseurs, arrangeurs et autres nouveaux détenteurs de statuettes. Si l'on avait prêté la moindre attention à ce qui se passait sur scène, on se serait réjoui

que le brillant guitariste d'Uzeb Michel Cusson ait vu ses multiples aventures solo récompensées par deux Félix, l'un pour la bande sonore de *L'automne sauvage*, l'autre pour le remarquable album jazz-rock-rythmes du monde *Michel Cusson & The Wild Unit*. On aurait remarqué que Naïf, le dernier spectacle de Michel Rivard, a empoché les Félix décernés au «metteur en scène de l'année» (Rivard et Michel Lemieux), ainsi qu'au «concepteur d'éclairage de l'année» (Alain Lortie).

Et surtout, on aurait salué le premier Félix récolté par La Bottine Souriante — pour l'album *Juste aux p'tites heures* — en 16 ans de défrichage et de revitalisation du corpus folklorique par l'ovation que la bande à Yves Lambert méritait. Mais les ovations, c'est bon pour la télé...

Les centres autogérés après la Révolution tranquille

Marie-Michèle Cron

CE N'EST PAS parce que nous ne le voyons plus dans les couloirs du réseau artistique que Normand Thériault ne réfléchit plus et ne se pose plus des questions sur la société actuelle. Trouble-fête, empêcheur de tourner en rond, brillant et caustique, Normand Thériault est resté identique à lui-même. Il n'a jamais eu la langue dans sa poche et il aime la délier quand on lui en donne l'occasion. Le motif? La table ronde où il participe aujourd'hui à 10 h à la salle Marie-Gérin-Lajoie à l'UQAM aux côtés de la modératrice Lise Lamarche, du sociologue Marcel Fournier et des artistes Sharon Kivland, Greg Curno, tous présents ici dans le cadre de *Points de forces: les centres d'artistes* pour débattre, entre autres, d'un sujet historique: la Révolution tranquille et après.

À l'époque, Normand Thériault était critique d'art à *La Presse*. Mais aussi professeur à l'UQAM où il dirigeait un groupe de recherche en administration de l'art, actif à *Véhicule Art*, il organisa aussi *Québec 75*, un cycle de trois manifestations sur l'art québécois et dont le sous-titre était le pluralisme en art — qui engendra de féroces disputes au sein de

la communauté alors qu'on y annonçait que l'art québécois ne se développait pas dans une succession interne mais par rapport à des sources externes. Conservateur de l'art contemporain au Musée des beaux-arts de Montréal, son exposition *Art international, hier et après* lui valut une critique élogieuse de Bentley Mays dans le *Globe and Mail*. Une feuille de route chargée, constellée d'une apparition en tant que conservateur invité à *Aurora Boréalis* au CIAC en 1985 et d'une participation assidue sur les projets du 1%. Que pense-t-il alors aujourd'hui de notre sphère artistique?

«C'est une société de consommation d'art, répond-il. Les expositions sont conçues pour ça et le contenu n'est pas tellement important. Je n'aurais jamais fait des expositions qui s'appelleraient *Les chefs-d'œuvre de...* quand cela n'est pas... D'après lui, la Révolution tranquille n'a pas eu de conséquences directes sur le milieu des arts visuels. «Je pense que l'art et la Révolution tranquille n'ont rien à voir, explique-t-il. S'il y a quelque chose qui a changé dans la société québécoise, ce serait d'abord Expo 67 créée par le maire Drapeau qui n'est pas reconnu comme un père de la Révolution, et ensuite les ouvertures du pays à l'ex-

térieur. Sur le plan interne, la Révolution nous a donné le rapport Rioux qui n'a jamais été appliqué. C'était surtout un déblocage social, la prise en charge des Québécois de leurs affaires, le droit à l'affirmation. Mais en art, on a pris des modèles extérieurs et on n'a pas développé nos particularités. Avant c'était Vigneault, aujourd'hui c'est Céline Dion.»

«Aujourd'hui cependant, les Conseils d'administration se mêlent de tout. Ils sont pleins de bonnes intentions mais plus ou moins éclairées. Le débat dépasse le contenu et va sur les structures.» Ceci s'appliquerait ainsi aux centres d'artistes autogérés, tant ici que dans le reste du pays, qui sont pris avec des problèmes techniques, des réunions multiples pour débattre du budget, par exemple, devenant alors plus des centres de production que de diffusion, leur mandat premier. «Ils sont devenus comme les autres galeries, explique Normand Thériault. Au départ, les centres devaient changer l'art. Dans l'Ouest, avec Western Front ou des groupes comme General Idea, il y avait d'autres concepts d'interventions artistiques que nous n'avons pas eus ici. Dès que la trans-avangarde est arrivée en Europe et deux ans plus tard ici, on s'est

tourné vers un autre type de production où le centre est tombé dans la formule de l'art classique. Les centres survivent avec peu de moyens, donc ils ne produisent pas d'événements marquants, ils ne sont pas devenus des lieux de réflexion.»

Ainsi, à l'heure où la provocation n'est plus de mise, les centres d'artistes se seraient assagis, troquant leur blouse de laborantin pour celle de galerie privée subventionnée, de petit théâtre de poche où l'on fait ses armes. «Si on avait pris le modèle sur le groupe de Richard Martel (de la revue *Inter* à Québec) par exemple dont la structure est composée des mêmes membres, dynamiques et idéologiques, les centres auraient été royalement vivants. Je pense que Chassay et Blouin en font plus car ils ont une réflexion préalable. Si le centre est juste une rampe de lancement, cela n'est pas grave mais le milieu ne vit pas d'idéologie donc l'échange d'idées est très difficile, et immédiatement cela est considéré comme un rejet ou une contestation qui n'est pas appréciée. Il faut que les gens osent et en art, on n'ose pas. Et dans un petit pays comme le nôtre, il faut le faire sinon c'est de la consommation intérieure. Est on en meurt.»

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

101 Propriétés à vendre

AHUNTSIC O. Grand cottage dét., ben éclairé, 3 c.c., 2 s/bains, solarium, garage chauffé, bases, foyer. Vente privée 255 000 \$ 333-6101

MTL MERCER, bungalow sd/ét., 83, 3 c.c., 1001 fin, face parc, près métro, services, tranquille, 138 400 \$ nég. 353-3122 (après 19h)

OUTREMONT ADL - IDEAL POUR FAMILLE. Cottage 2 étages, 8 pièces, 5 c.c., 2 s/bains, salon, 100m², cheminée, 2 cuisines, 1001 fin, Pomme, fenêtres + toit neuvs, superbe jardin, arbres fruitiers 354-8825 soir.

103 Condominiums Co-propiétés

BOUL GOVIN E., projet de prestige, 3 1/2 neuvs, 7e, gar., concierge, extras 334-2637.

CONDO à St-Jean sur Richelieu, 4 1/2, air climatisé, foyer, garage, piscine et suite de réception 348-5937

103 Condominiums Co-propiétés

LOFT LE COLONIAL, 1125 pc., 5 fenêtres 6' x 8' ch., s/d'eau avec l'horloge, 2 pl unique dans voûte, plat 12' terrasse sur toit. Idéal créier 902-2533.

PLATEAU S 1/2, 2 c.c., 920 p.c.a., cachet, complètement rénové 3 a ch. 92 000 \$, 2ème. 87 000 \$ 4654 de Lanoulière, près Gifford 278-2387

PLATEAU Grand studio, style loft, cachet, complètement rénové 55 000 \$ 4654 de Lanoulière, près Gifford 278-2387

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT. Condominium de prestige, tour du Vénus, 5ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 p.c.a. plus terrasse près de 400 p.c.a., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Loyer immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

LES MOTS CROISES

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1-Aisés. — Contestas.
- 2-Relatif au raisin. — Noyau de la Terre. — Déchiffre.
- 3-Frapper. — Trou.
- 4-Inflammation de l'iris. — Peau de veau mort-né servant à faire le pazzchemin.
- 5-Pucier. — Boue.
- 6-Arbrisseau américain. — Utilise.
- 7-Pareil. — Suppression de mots dans la phrase.
- 8-Plante à fleurs jaunes. — Polonium.
- 9-Monarchistes slaves. — Empeser. — Nationalisme.
- 11-Griffe de rapace. — Flâner.
- 12-Iridium. — Sans commencement ni fin.

Verticalement

- 1-Hameau. — Rancote.
- 2-Durété. — Lien grammatical.
- 3-Dans. — Partie qui avance.
- 4-Il indique une citation. — Alléger.
- 5-Préféré. — Rivière de France.
- 6-Parent. — Abbé.
- 7-Destruction de l'intestin. — Zone externe du globe.
- 8-Vois grave. — Pièce de la charrie. — Argile.
- 9-Maladie des sueurs. — Corpuent.

Solution d'hier

OBVENIR TROP
ROITE L'ETHE
LITRE LIDON
ETRE BRECE
AIE LOGEMENT
NERVOSE OR
ARLETTE URNE
I ENQUERAR
SAGRESIERE
CAGRE EN FA
LIVRE TROENE

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 286-1200

Télécopieur: 286-8198

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

103 Condominiums Co-propiétés

PLATEAU 4660 4665 MARQUETTE, appt 700 p.c.a., 1 c.c., 57 000 \$ à 65 000 \$. Bois franc, plinthes, portes vitrées. Rev avec armoires matures. 842-7046. Pas d'agents.

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

Condominium de prestige, tour du Vénus, 5ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 p.c.a. plus terrasse près de 400 p.c.a., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Loyer immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

105 Propriétés à revenus

HOCHELAGA, W. David, 3 x 6 1/2 rén., bon revenu 154 000 \$. 329-5595, 278-0699

LACHENAIE. SITE PRIVILÉGE, mm. très propre, 20 + 24 logements, rev. annuels 101 280 \$ + 118 900 \$. Portails conciergerie. 474-0270

MTL RUE IBERVILLE 16 x 1/2. Rev. brut 87 600 \$. Rev. net 57 261 \$. Re/Max/Lan. inc. ctri. A. Martineau 1-759-3008

MONT STE-ANNE. Condo 4 1/2 meublé, foyer, tout inclut. 63 500 \$. (418) 827-8223

RAWDON, pour gentleman farmer. M. domaine, mi-ferme, 9 arpents, maison, écurie, rivière, piscine, 10 ans. Vue magnifique. 199 000 \$ négociable. 1-834-2634

LAURENTIDES. ST-SAUVEUR, canadienne, 3 c.c., 1 1/2 s/bains, terrain paysager, serre, ski au pied du Mt-Habert. 176 000 \$. 952-9887, 227-4825

ST-SAUVEUR. Propriété pouvant servir de site commercial, prix 279 000 \$. Prendrais échange 687-2222

ST-SAUVEUR. Grand 5 1/2 (tr. de ch.) + 1001, garage, libre, très propre, métro. Cénacle, 304 Legendre ouest, 6503 388-1025 (après 18h) ou 667-9391

BEAU PETIT 5 1/2, 229 Bernard ouest, Adj. Out., idéal art. 271-9232, 731-5524

BOUL. ST-JOSEPH E., luxueux 5 1/2 chauffé, bases, vinux, balcon 7055 551-4478

121 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE. VENTE OU ECHANGE (OUTREMONT) 10 min. CEGEP et Univ., 5 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue river. Taxes 12003. Prix 66 000 \$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi 270-3738

SUTTON, LA PNEDE, chalet-condo, 41 500 \$ (\$9 5/m), concept européen, occupation nov. 92. Luc Vallancourt, 591-3226.

125 Hors-frontières

FORT LAUDERDALE, superbe condo 4 1/2, avec 2 s/bains, dans un complexe sécurisé, au Lac Emerald, avec plage, situé face à un golf, à 4,5 miles de la mer 59 000 \$. Jour: 643-4477, Soir: 582-2771.

TERRE, Ste-Julienne, dézonnée, idéal roulotte, construction 439-8195 après 18h.

TERRE, environ 190 arpents, zoné vert (agriculture), située à St-Philippe de Laprairie, 30 min. du centre-ville (aucun bâtiment). 669-3100, après 17h.

135 Terrains

TERRAINS EXCEPTIONNELS LAURENTIDES, BORD DE LAC 434-2488, 819-274-2825

8502 ST-DENIS, près métro, 6 1/2 rén., chauffé, 2e, 6755, 668-0998, 663-0368

AHUNTSIC, 5 1/2, bas, couv., foyer, air quivert, chauffé, eau ch., eau ch., max 2 pers., stat. 8051-881-6559

AHUNTSIC, grand 5 1/2 (tr. de ch.), 1001, chauffé, libre, très propre, métro. Cénacle, 304 Legendre ouest, 6503 388-1025 (après 18h) ou 667-9391

BEAU PETIT 5 1/2, 229 Bernard ouest, Adj. Out., idéal art. 271-9232, 731-5524

BOUL. ST-JOSEPH E., luxueux 5 1/2 chauffé, bases, vinux, balcon 7055 551-4478

BROSSARD, luxueux 4 1/2, style condo, tout inclut, piscine int. près Mail Champlain. Loyer 7055 555-1874

PIE-1X à 30 m. du Parc Pie-X, 4 1/2 propre et moderne, appt/inter central, intercom. 495 264-1346

PLAGE VERSAILLES. Grand 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, eau chaude, stationnement, sauna, piscine ext., face centre d'achat, près métro. 353-1900

INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VEHICULES

160 Appartements-logements à louer

C.D.N. - LACOMBE. Haut duplex, 7 pièces, 2 s/bains, chauffé, 1 300 \$. 739-1555

C.D.N. 7 1/2, rue Maréchal, U de Mtl et métro 4 c.c., poêle/ffrigo, lav/vas, alc, ata central, nov. 739-7647

C.D.N. haut de duplex, ent. rénové, 7 1/2 2 salles de bain, chauffé, équipé et garage. 13005 737-9170

CHOMEDY, coop d'habitation, 5 1/2, 4 1/2, possibilité de rabais membres 682-8751

DEVANT GRAND PARC, 4 1/2, 3e, 322 Parc G. S. Carter, Métro St-Henri, ch. élect. ent. lav/écl., balcons très enal., nov. 4505 932-4247

EDOUARD-MONTEPETIT/Shirley 2247, 5 1/2, chauffé, équipé, très propre, stat. int. Libre. Bail/échange 341-6148

N.D.G., grand 4 1/2 bien situé, près métro, chauffé, eau chaude, 6555/mois 393-1222

OUTREMONT, 5 1/2, gr., éclairé, gr. terrasse, lav/écl., tranquille, sécuritaire. 10 min. U de Mtl et McGill. Ter nov. 8155 278-9203

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé, 849-7061

OUTREMONT, avec Ducharme, 5 1/2 rén., réz-de-ch., près métro, stat., 6655 344-2414

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, gym, "sun deck" 271-5873

OUTREMONT, rue Manoir, 7 1/2 haut duplex, 6 1/2 bas duplex, 1 1/2 s/bains, garage, 10255 chauffé. 769-3542, 733-4192

OUTREMONT, Grand 6 1/2 rén., lav/écl., tranquille, face parc, 2 min. métro. 6903/mois. 1er déc. 948-2833

OUTREMONT VAN HORNE & ROCKLAND RESIDENTIEL OU COMMERCIAL Grand 6 1/2 - Libre 1er nov. 276-0053

PIE-1X à 30 m. du Parc Pie-X, 4 1/2 propre et moderne, appt/inter central, intercom. 495 264-1346

PLAGE VERSAILLES. Grand 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, eau chaude, stationnement, sauna, piscine ext., face centre d'achat, près métro. 353-1900

PLATEAU MONT-ROYAL 7 1/2 De L'Orme, entre Mt-Royal et More-Anne, très éclairé, planches bois franc, s. de b. rén., stat., chauffé. 325-3299

160 Appartements-logements à louer

PLATEAU, sous-lou. de janvier à juillet, grand 6 1/2, compl. meublé, tout compris 7005 528-8571

PRES CENTRE-VILLE 1 MO

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Un Palestinien meurt en prison

JÉRUSALEM (AFP) — Un détenu palestinien qui avait observé la grève de la faim pendant deux semaines est mort hier d'une crise cardiaque à l'hôpital Barzilai d'Ashkelon (sud d'Israël), a annoncé le porte-parole du service des prisons, Mme Shulamit Meiri. Selon Mme Meiri, Hassan Assad Ibadat, 26 ans, du village de Jabal Moukaber à l'est de Jérusalem, avait arrêté la grève de la faim dimanche, dans la prison d'Ashkelon, où il purgeait depuis le 23 octobre 1989 une peine de six ans pour « appartenance à une organisation terroriste ». Mardi, il s'était plaint de douleurs à la poitrine et a été transporté d'urgence au département de cardiologie de l'hôpital Barzilai, où il est mort hier d'une crise cardiaque, selon la même source. Le porte-parole a indiqué que deux commissions d'enquête ont été mises sur pied, l'une du service des prisons et l'autre de la police, « pour déterminer les circonstances exactes de son décès ». Mme Meiri a affirmé que les 5000 détenus palestiniens qui ont observé la grève de la faim ces deux dernières semaines pour protester contre leurs conditions de détention « étaient examinés au cours de cette période toutes les 48 heures par des médecins ».

Négociations au Kosovo

PRISTINA (Reuter) — Les autorités serbes et la communauté albanaise du Kosovo ont entamé hier des négociations sans précédent pour prévenir un regain de violence dans cette province administrée par la Serbie. La réunion était consacrée à des revendications de la communauté albanaise en matière d'éducation. Ces revendications ont donné lieu ces derniers jours à des manifestations qui ont dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre. La communauté albanaise, qui constitue 90 % de la population du Kosovo, demande une éducation en albanais et la possibilité d'établir ses propres programmes. « La situation au Kosovo est extrêmement tendue et ce n'est que la première étape vers la solution de problèmes plus fondamentaux », a déclaré le ministre fédéral yougoslave de l'Éducation, Ivan Ivic, à propos de la rencontre d'hier. Ivan Ivic et le ministre serbe de l'Éducation, Dragan Markovic, ont rencontré des responsables de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Des négociateurs de la CEE, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de la Conférence sur la Yougoslavie ont participé aux discussions.

Aoun propose une conférence sur le Liban

PARIS (AFP) — Le général libanais Michel Aoun qui vit en exil en France, a lancé hier un appel en faveur de la tenue d'une conférence internationale dans le but de fixer les bases d'un nouvel accord pour le Liban et de préparer l'organisation de nouvelles élections générales. « Aujourd'hui, une nouvelle initiative diplomatique s'impose, concomitante aux travaux de la conférence sur la paix au Proche-Orient, en vue d'aboutir à une solution juste pour le Liban, et réaliste eu égard aux problèmes régionaux », écrit le général Aoun dans une tribune publiée par le quotidien français *Le Monde*. L'ancien premier ministre libanais propose que cette conférence constate la « caducité de l'accord de Taëf » — dont le bilan, trois ans après sa signature, se traduit selon lui, « par un désastre économique, social et politique » — et « fixe les bases d'un nouvel accord ». Un tel accord devrait ouvrir la voie « en priorité à la formation d'un nouveau véritable gouvernement d'union nationale transitoire, avec mission d'élaborer une loi électorale respectueuse du droit à l'expression démocratique de tous les citoyens libanais », écrit-il.

Frérot condamné à perpétuité

PARIS (Reuter) — L'artificier de l'ancien groupe Action directe, Max Frérot, a été condamné hier à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de 18 ans de sûreté par la cour d'assises spéciale de Paris. Max Frérot, 36 ans, était jugé pour un attentat commis le 9 juillet 1986 contre l'immeuble de la Brigade de répression du banditisme, à Paris, au cours duquel l'inspecteur Marcel Basdevant avait trouvé la mort. La cour lui a refusé les circonstances atténuantes. Elle a condamné Gilbert Vecchi, 38 ans, à dix ans de réclusion criminelle pour complicité dans cet attentat. Il a pour sa part bénéficié des circonstances atténuantes. Max Frérot, déjà condamné à la même peine à Lyon en 1989, a accueilli le verdict par des sourires et il a crié en levant le poing : « Vive le maïsisme ! Vive Action Directe ! À mort la gestapo juive ! ».

Staline a ordonné le massacre de Katyn

Eltisine fait parvenir à Walesa des documents sur le meurtre de 15 000 officiers polonais

VARSOVIE (Reuter) — Le président russe Boris Eltsine a fait parvenir hier au gouvernement polonais des documents prouvant que Joseph Staline avait ordonné le massacre de 15 000 officiers polonais durant la Seconde Guerre mondiale. Rudolf Pikhola, émissaire spécial d'Eltisine, a présenté en effet au président polonais Lech Walesa des copies de documents ultra-confidentiels en ce sens, en précisant que tous les chefs du PC soviétique jusqu'à Mikhaïl Gorbatchev inclus, étaient au courant de ce crime.

« Le gouvernement russe et le président Eltsine veulent en finir avec le mensonge dans les relations entre la Pologne et la Russie. La remise de ces documents prouve que nos allégations sont authentiques », a-t-il dit en remettant les papiers à un Walesa en larmes. « Tous les secrétaires généraux et secrétaires du Comité central, de Staline à Gorbatchev, étaient au courant de cet horrible

crime » commis près de Smolensk, a-t-il ajouté.

Une fosse commune de 4000 officiers polonais, tous exécutés d'une balle dans la nuque, fut découverte par les troupes allemandes dans la forêt de Katyn en 1942. Les restes de milliers d'autres officiers ont été découverts en 1991 en Ukraine, un an après que Gorbatchev eut fait reconnaître officiellement la responsabilité soviétique dans le massacre de Katyn.

Walesa s'est félicité du courage d'Eltisine et dit que ce geste ouvrait un nouveau chapitre dans les relations de la Pologne avec la Russie. « Le fait que ces documents nous parviennent témoigne de nouvelles relations correctes entre nos deux pays », a déclaré le président polonais.

L'association des familles des officiers exécutés a également bien accueilli cette démarche, ajoutant toutefois qu'elle attendait d'autres documents.

siers toujours détenus par les autorités russes.

Moscou est donc le théâtre d'une série d'attaques menées par Eltsine contre l'ex-président Gorbatchev. Cette fois, les documents rendus publics tendent à prouver que son prédécesseur au Kremlin aurait lui aussi dissimulé la vérité sur le massacre de Katyn.

« Le respecté Mikhaïl Sergeievitch connaissait cette tragédie et la véritable identité des coupables depuis longtemps, depuis plusieurs années (...) Mais il a gardé le silence », a déclaré Viatcheslav Kostikov, porte-parole de Boris Eltsine, à des journalistes réunis à Moscou.

Les documents proviennent d'archives ultra-confidentielles du PCUS montrant bien que Gorbatchev a pris une part active à la dissimulation, alors qu'il devenait de plus en plus évident que l'URSS avait trempé dans ce massacre, ajoute Kostikov.

L'un des « dossiers spéciaux »

daté du 18 avril 1989, prouve que Gorbatchev avait reçu communication de documents sur Katyn par son secrétaire général Valeri Boldine. Ce dernier a été depuis inculpé pour son rôle dans la tentative de coup d'État avortée contre Gorbatchev en août 1991.

Depuis des décennies, les dirigeants du Kremlin et les historiens soviétiques avaient soutenu que le massacre de plus de 15 000 officiers polonais était le fait des nazis — écartant toute autre version comme de la « propagande antisoviétique ».

Historiens et hommes politiques occidentaux affirmaient tout aussi péremptoirement que les exécutions avaient été ordonnées par Joseph Staline et Lavrenti Bériia, le chef de sa police secrète. Gorbatchev avait ordonné au Kremlin de reconnaître officiellement la responsabilité soviétique en août 1990.

Les dossiers n'ont été rendus publics que mardi soir alors que les col-

laborateurs d'Eltisine, a reconnu Kostikov, en avaient eu connaissance depuis plus d'un an.

Ces documents qui démontrent sans conteste que le Parti communiste (...) a directement organisé l'annihilation du corps des officiers polonais ont été communiqués hier aux autorités polonaises ainsi qu'à la Cour constitutionnelle, a-t-il dit.

Mikhaïl Gorbatchev a annoncé hier qu'il ne se rendrait pas en Italie où il devait effectuer une visite privée de dix jours. Le ministre russe des Affaires étrangères a répliqué que son passeport n'était valide que pour un voyage en Allemagne où l'ex-président soviétique doit assister ce week-end aux funérailles de l'ancien chancelier Willy Brandt.

« Je m'excuse auprès de tous mes amis italiens (...) Ce n'est pas de ma faute, mon passeport me permet d'aller seulement en Allemagne », a-t-il déclaré dans une brève interview à la radio italienne.



Deux jeunes musulmans du camp de Trnopolje, dans le nord de la Bosnie-Herzégovine, mangeaient une ration de pain mardi. Le camp accueille 3500 réfugiés musulmans.

Les Serbes accusés de violer la zone d'exclusion aérienne en Bosnie

BELGRADE (AFP) — L'aviation serbe a été accusée hier de continuer à violer la zone d'exclusion aérienne imposée par l'ONU en Bosnie, alors qu'à Belgrade, la plupart des partis d'opposition ont accusé le régime de Slobodan Milosevic de raidir à dessein la situation politique en Serbie.

Un responsable de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, Derek Boothby, a confirmé hier à Genève que des avions de combat serbes avaient été utilisés au cours du week-end dans les affrontements en Bosnie-Herzégovine, sans apporter de précisions sur le nombre d'appareils utilisés ou le nombre des sorties effectuées par les forces serbes.

M. Boothby a indiqué que ces violations avaient été détectées par des moyens de surveillance. Les autorités bosniaques ont affirmé hier que des hélicoptères serbes avaient survolé mardi la ville d'Olovo, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Sarajevo, en dépit de l'accord sur la neutralisation de leurs forces aériennes, conclu mardi à Genève en marge de la conférence sur l'ex-Yougoslavie.

Les Bosniaques avaient déjà accusé les Serbes d'avoir violé l'interdiction de l'ONU dès samedi en pilonnant les villes de Gradacac, Brcko et Srebrenica (nord). Le chef de la communauté serbe

en Bosnie-Herzégovine, Radovan Karadzic, s'est engagé mardi soir à Genève à neutraliser ses forces aériennes en proposant le transfert des appareils sur des aérodromes de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) sous la surveillance de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU).

Tout au long de six mois de guerre meurtrière, les Serbes de Bosnie ont multiplié des « gestes de bonne volonté », qui ont rarement été suivis d'effets, ont rappelé des diplomates sceptiques à Belgrade.

Les co-présidents de la conférence, David Owen (CEE) et Cyrus Vance (ONU) avaient obtenu, le week-end dernier, l'accord de la Croatie et de la Serbie pour placer des observateurs de l'ONU sur leurs aérodromes militaires.

Bien que relativement modestes (une trentaine d'avions de combat, selon des sources militaires citées par la presse de Belgrade), les forces aériennes serbes en Bosnie constituent un avantage considérable pour le camp serbe, face aux musulmans et aux Croates qui ne disposent d'aucun avion.

À Belgrade, la plupart des partis d'opposition ont accusé le régime socialiste (ex-communiste) du président Slobodan Milosevic d'aggraver à dessein la situation politique en

Serbie, au lendemain de l'échec d'un référendum qui devait permettre la convocation d'élections législatives et présidentielles anticipées.

Pour le leader du parti social-démocrate, Cedomir Mirkovic, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse, il est évident que le pouvoir « a tout fait » pour faire échouer ce référendum, ajourner sine die les élections et raidir la situation politique en « aiguisant » le conflit avec les autorités fédérales, incarnées par le président de la RFY, Dobrica Cosic, et par le premier ministre Milan Panic.

L'écrivain Vuk Draskovic, le leader du Mouvement Serbe de Renouveau, le plus important parti d'opposition avec le Parti démocratique, a estimé hier lors d'une conférence de presse qu'il appartenait maintenant à MM. Cosic et Panic de « s'adresser à la nation pour lui faire comprendre à quel point la situation est dramatique ».

Les Serbes doivent comprendre, a-t-il souligné, que les sanctions internationales qui pèsent sur la Serbie et sur le Monténégro ne seront pas levées et que la RFY ne pourra pas reprendre sa place dans la communauté internationale tant qu'il n'aura pas eu des élections « véritablement libres et démocratiques ».

Le Danemark ne veut pas renégocier le traité de Maastricht

PARIS (Reuter) — Le premier ministre danois, Poul Schlüter, a dit hier à François Mitterrand qu'il ne souhaitait pas une renégociation du traité de Maastricht, rejeté en juin dernier par ses électeurs, et qu'il espérait organiser un nouveau référendum.

« Il a dit trois fois qu'il ne demandait pas la renégociation » du traité, a déclaré aux journalistes Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères à l'issue de l'entretien.

Le président Mitterrand a consacré l'essentiel de sa journée d'hier à l'Europe, 48 heures avant le conseil européen extraordinaire de Birmingham. Ce sommet est destiné à relancer le processus de ratification du traité de Maastricht dans les douze pays de la Communauté européenne.

Outre Poul Schlüter, François Mitterrand a reçu Jacques Delors, président de la Commission européenne, et le président autrichien Thomas Klestil.

Jacques Delors a estimé qu'un accord entre les États-Unis et la CEE sur le dossier agricole, qui bloque les négociations commerciales du GATT, n'était pas proche. « Il y a encore beaucoup à faire », a-t-il déclaré à l'issue de l'entretien.

Pré de dire si un accord était proche, il a répondu : « Oh non » et s'est refusé à tout pronostic sur un possible accord avant l'élection présidentielle américaine du 3 novembre.

De sources communautaires à Bruxelles, on déclarait hier qu'un accord était proche, mais que les divergences sur le dossier agricole, notamment sur la réduction des exportations de céréales et d'oléagineux de la CEE n'étaient pas aplanies.

La France, premier pays agricole de la CEE, refuse tout compromis qui lésait ses agriculteurs. Ceux-ci ont en majorité voté NON au référendum de ratification du traité de Maastricht le 20 septembre dernier.

Dans la matinée, Roland Dumas avait déclaré que le sommet de Birmingham ne serait « pas empoisonné par le dossier du GATT » et réaffirmé que Paris refuserait tout accord déséquilibré.

Poul Schlüter, confronté chez lui

à une opposition parlementaire qui exige de fait une renégociation du traité de Maastricht, a souligné qu'il avait expliqué au chef de l'État français les solutions possibles à ses yeux pour que le Danemark approuve le traité d'Union européenne.

« Nous espérons trouver une solution qui nous permettra d'arranger un peu plus tard un autre référendum et j'espère que celui-ci nous apportera le OUI désiré », a-t-il dit aux journalistes sans préciser de quelle solution il s'agissait.

« Nous avons présenté le calendrier danois et le président a semblé trouver que c'était la bonne méthode », a-t-il ajouté.

« Cela veut dire que nous allons présenter une proposition de solution danoise autour du 1er novembre et j'espère que nous définirons un cadre de solution lors du sommet (européen régulier) d'Edimbourg » en décembre, a-t-il poursuivi.

Avec le nouveau président autrichien, Thomas Klestil, François Mitterrand a évoqué notamment le conflit yougoslave et la situation en Europe centrale et orientale.

Les deux hommes ont confirmé la tenue en 1993 à Vienne d'un sommet du Conseil de l'Europe consacré aux droits des minorités et à la définition des frontières, a déclaré Thomas Klestil.

« Nous avons constaté ensemble que nous aurons l'année prochaine une réunion au sommet les 8 et 9 octobre à Vienne du Conseil de l'Europe (...) sur la question des minorités et de la définition des frontières », a dit Thomas Klestil.

Il a ajouté que le chef de l'État français avait accepté une invitation à se rendre en visite à Vienne avant ce sommet.

Au printemps dernier, François Mitterrand avait proposé la tenue d'un sommet du Conseil de l'Europe qui regroupait 27 pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Le président français a réaffirmé son soutien à l'adhésion de l'Autriche à la CEE, a dit Thomas Klestil, en précisant que les négociations devaient commencer l'année prochaine.

Kanemaru démissionne du Parlement japonais

TOKYO (Reuter) — Assumant ses responsabilités dans un scandale financier qui a sérieusement ébranlé le gouvernement, Shin Kanemaru, l'homme politique le plus puissant du Japon, a annoncé hier sa démission de la Diète.

Cet homme très discret, qui a toujours agi en coulisses, ne s'est pas départi de ses habitudes en faisant part de sa décision d'abord lors d'une réunion des responsables de la faction qu'il dirige au sein du Parti libéral démocrate (PLD), puis à quelques journalistes soigneusement sélectionnés.

Il a ensuite regagné son domicile de Tokyo sans la moindre déclaration publique, a rapporté la chaîne de télévision NHK.

L'abandon de son siège parlementaire par Shin Kanemaru, 78 ans, entraînera presque automatiquement son départ de la tête de la faction la plus puissante du PLD, un poste qui lui avait permis dans le passé de faire et défaire les premiers ministres.

Surnommé le parrain de la vie politique japonaise, il avait ainsi décidé l'an dernier de laisser tomber le très populaire Toshiki Kaifu, qui n'avait eu d'autre solution que de s'effacer devant Kiichi Miyazawa, l'actuel chef du gouvernement.

La chute de Shin Kanemaru a été provoquée par le scandale Sagawa Kyubin, du nom d'une société de transports entretenant des liens avec la pègre qui a distribué des fonds à des partis politiques.

Shin Kanemaru a reconnu en août avoir reçu 500 millions de yens (5,2

millions \$) de Sagawa Kyubin, démissionnant alors de la vice-présidence du PLD.

Mais il avait refusé de répondre aux convocations des magistrats chargés de l'enquête sur cette affaire qui, apparemment intimidés par sa position, l'ont condamné le mois dernier à verser une amende dérisoire pour infraction à la loi sur le contrôle des fonds politiques.

La clémence du jugement a suscité une levée de boucliers au Japon, y compris dans les rangs du PLD, avec la création, à la fin de la semaine dernière, d'un groupe composé d'une dizaine de jeunes parlementaires du parti pour exiger sa démission.

« Pour établir clairement la responsabilité dans l'affaire actuelle, j'ai décidé de démissionner », a déclaré Shin Kanemaru aux journalistes, sans NHK.

« J'en avais déjà pris la décision quand j'ai abandonné la vice-présidence du parti en août, a-t-il ajouté. Le responsable, c'est Shin Kanemaru ».

L'affaire pourrait ne pas en rester là. Un cadre de Sagawa Kyubin en détention a déclaré sous serment qu'il avait présidé des dirigeants de la pègre à Shin Kanemaru en 1987. Selon ce témoignage, l'intéressé a demandé à ses interlocuteurs de dissuader des groupes d'extrême-droite de perturber la campagne alors menée par Noboru Takeshita, un proche de Shin Kanemaru, pour accéder à la tête du PLD, et partant du gouvernement.

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.

3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

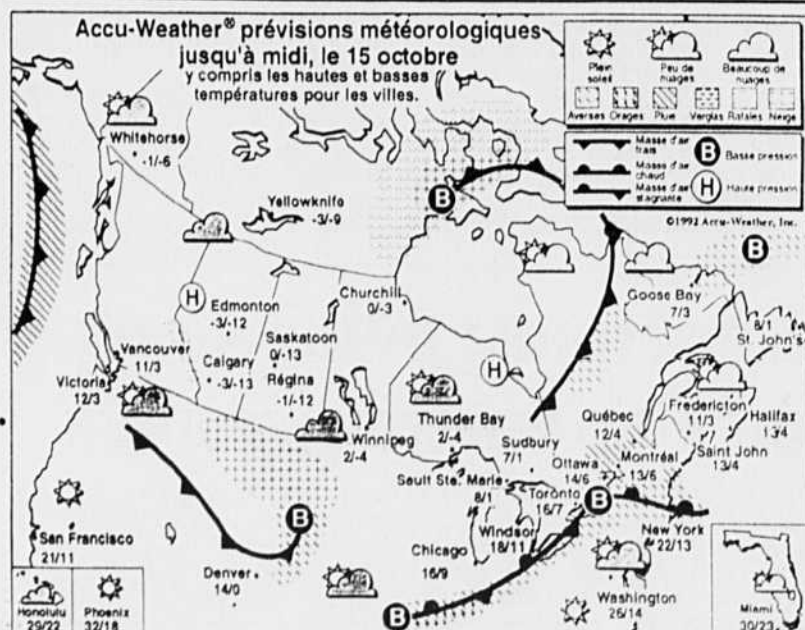
CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-02-002394-914 P.S.C. (ÉCHAFAUDAGES) INC. PARTIE DEMANDERESSE, -VS- MILLS BENOIT, PARTIE DÉFENDUESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice le 28 octobre 1992, à 10h00, au no. 235, BOUCHARD, A. L'ASSOMPTION. Les dits biens consistent en: 1. automobile Honda CRX 1985, lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 06 octobre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR MUNICIPALE, NO. 91011525, VILLE DE REPENTIGNY, Partie demanderesse, -VS- BOUCHARD, MARCO, Partie défenderesse. Le 26ème jour d'octobre 1992, à 11h00, au 255, Napolean (Provo), Repentigny, Qc, district de Joliette, les biens et effets de Bouchard, Marco, saisis en cette cause, consistent en: 1. automobile Excel Honda, de couleur bleue marine, série KMH101J9K39460 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: GINETTE TESSIER, huissier, (514)654-6511, Fax: 654-0341, 1-800-363-0014. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-81656-90, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -VS- MICHEL ANDERSON, Partie défenderesse. Le 27ème jour d'octobre 1992, à 10h00, au 1940 Villeneuve, Longueuil, Qc, district de Longueuil, les biens et effets de Michel Anderson, saisis en cette cause, consistent en: 1. téléviseur Hitachi 5100245 et acc.; 1. magnétoscope Panasonic FOSAI1182 et acc.; 1. radio cassette; 2 haut-parleurs Sony 9707239 et acc.; 1. radio auto Sony en fm cassette; législatrice MaxH&A et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)651-3340, MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de Ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.



LA METEO



Situation générale: le Québec sera influencé par de faibles perturbations, cette nuit, et cela se traduira par une dominance de nuages sur plusieurs régions.

Aujourd'hui, une dépression en provenance de l'Ontario traversera le sud de la province tout en y laissant de la pluie intermittente. Les nuages associés à ce système couvriront les régions plus au nord, mais dans l'est, il fera soleil grâce à une crête barométrique.

Demain, un autre système plus vigoureux s'installera sur la province et nous donnera des mauvais temps.

Les températures demeureront sous les normales saisonnières, aujourd'hui, mais demain sur le sud-ouest, elles grimperont quelques degrés au-dessus.

MONTREAL

Pluie intermittente débutant au cours de la matinée. Max: -13. Demain: un peu de pluie le matin. Des éclaircies par la suite. Max: -18.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 11

COUCHER: 18 h 09

QUÉBEC

Abitibi et Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et 30 % de probabilité d'averses. Max: 7. Demain: pluieux. Max: 1.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies. Max: 7. Demain: pluie intermittente. Max: 11.

Pontiac, Gatineau et Lièvre et Laurentides: des éclaircies en matinée. Nuageux avec un peu de pluie par la suite. Max: 10. Demain: pluie intermittente. Max: 15.

Ottawa, Hull et Cornwall: pluie intermittente débutant en matinée. Max: 13. Demain: un peu de pluie le matin. Des éclaircies par la suite. Max: 18.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-02-002394-914 P.S.C. (ÉCHAFAUDAGES) INC. PARTIE DEMANDERESSE, -VS- LES INDUSTRIES CHEMISCO INC., PARTIE DÉFENDUESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice le 27 octobre 1992, à 10h00, au no. 11 075, 54e AVENUE, A. MONTREAL. Les dits biens consistent en: 1. "Hifi" propose Hyster, 1 machine Webb Plate Bending Roll, 1 coupeur à métal Beyerle, 1 soudure thermique Arc Pac, 1 soudure électrique Canox, 1 ensemble de lances à souder, 1 "Hifi" à gaz White 50, lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, MARTIN THEROUX, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 06 octobre 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-013275-925, SPB CANADA INC., Demanderesse, -VS- 161144 CANADA INC., Défenderesse. Le 29 octobre 1992, à 10h00 de l'avant-midi, la place d'affaires de la défenderesse, au no. 189 rue SUTTON, en la cité de DEISON, district de Longueuil, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistent en: filières, bobin, bureau brin, TV KMC noir et blanc, chaînes, dactyle électrique Royale, calculatrice Canon, frigidaire de marque inconnue, balai, perceuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: PIERRE FOISY, huissier, (514)654-6511, Fax: 654-0341, 1-800-363-0014. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-11327-926, VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse, -VS- 26187534 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 28ème jour d'octobre 1992, à 12h00, au 2800 St-Charles, Kirkland, Qc, district de Montréal, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistent en: 1. automobile Excel Honda, de couleur bleue marine, série KMH101J9K39460 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: GINETTE TESSIER, huissier, (514)654-6511, Fax: 654-0341, 1-800-363-0014. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO. 91-5186, 91-5860, VILLE DE LA PRAIRIE, Partie demanderesse, -VS- MARCELLE BOUCHER (11/05/49), Partie défenderesse. Le 27 octobre 1992, à 10h00, au 1249 Lafayette, app. 14, Longueuil, Qc, district de Longueuil, les biens et effets de Marcelle Boucher, saisis en cette cause, consistent en: 1. téléviseur Hitachi 5100245 et acc.; 1. magnétoscope Panasonic FOSAI1182 et acc.; 1. radio cassette; 2 haut-parleurs Sony 9707239 et acc.; 1. radio auto Sony en fm cassette; législatrice MaxH&A et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)651-3340, MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de Ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-022545-928, NIK ET PAUL CANADA INC., Partie demanderesse, -VS- YOLANDE PAULTE, Partie défenderesse. Le 28 octobre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no. 155 rue Notre-Dame, en la cité de Repentigny, district de Joliette, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistent en: comptoir en mélamine beige et vert, vitre, avec 3 tiroirs, 1 porte; caisse enregistreur Victor 515; lot de 6 cadres et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier, ALBERTSON ET ASS. HUISSIERS, 3700, de la Montagne, suite 100, Montréal, Qc, H3G 2A8, Montréal, le 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-010095-920, LES INVESTISSEMENTS SO-BEL INC., Demanderesse, -VS- RENAUD LEVESQUE, Défendeur. Le 26 octobre 1992, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 5635 rue Barne, en la cité Aulieu, Laval, district de Montréal, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: téléviseur couleur; four micro-ondes de marque Sanyo; lampe sur pied, hologame, de couleur blanche; et autres. Conditions: ARGENT. COMPANT. MANON LAMOREUX, huissier, 514-352-5172, de l'Écluse, MACERA ET ASS. HUISSIERS, 3700, de la Montagne, suite 100, Montréal, Qc, H3G 2A8, Montréal, le 13 octobre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR MUNICIPALE, NO. 906687, VILLE DE JOLIETTE, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- LAFANT, MICHEL, PARTIE DÉFENDUESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice le 26 octobre 1992, à 14h00, au no. 2055, des SEIGNEURS, A. TERREBONNE, les dits biens consistent en: 2 coussins en simili cuir noir, 1 table de centre noire, 1 table de bout noire, lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 06 octobre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-32-000241-924, LE RESTE, DENIS, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- LAROCQUE, CAROL, PARTIE DÉFENDUESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice le 28 octobre 1992, à 14h00, au no. 54, PLACE LEGARDEUR, A. REPENTIGNY, les dits biens consistent en: 1. automobile Oldsmobile Cutlass 1983, lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 06 octobre 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-043718-910, LES PLACEMENTS JALANCK INC., Demanderesse, -VS- MURIEL JUBINVILLE (LES SECRETS D'ANATOLE), Défenderesse. Le 28 octobre 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no. 1914 rue ST-ANGELOU, en la cité de ST-LAZARE, district de Vaudreuil, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistent en: bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. NO. 500-02-028931-926, MARIE SANIOS, 120 St-Louis, Beauséjour, Qc, Partie demanderesse, -VS- WILIAM BILLY WARD, 330 Greyhounds, Pointe-Claire, Qc, Partie défenderesse. Le 19 octobre 1992, à 12h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au 130, Greyhounds, en la cité de Pointe-Claire, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause consistent en: une voiture de marque Cadillac, Cruiser Oldsmobile immatriculée KHC 581, 5 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOE ODMAN, huissier de justice, Montréal, le 13 octobre 1992.

Avis est donné, conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'une convention de cession et transport général de toutes créances, comptes de livres, réclamations et demandes, d'actes et litiges, de 2819520 CANADA INC. ayant sa principale place d'affaires au 333 RUE CHABANEAU OUEST, MONTRÉAL, QUÉBEC, H2N 2E7, en faveur de Banque République Nationale de New York (Canada) datée du 19 AOÛT 1992, a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 26 AOÛT 1992 sous le numéro 4536445.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 500-12-207186-927, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

BENOT Velin, Partie demanderesse

DORCELLUS Belmeir, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. Belmeir DORCELLUS de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, à Montréal, le 11, 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la Requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Belmeir DORCELLUS.

Lieu: Montréal, Québec

Date: 7 octobre 1992

DIANE BERLINGUET

Prenez avis que la compagnie 2632-3501 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

MONTRÉAL, le 18 septembre, 1992.

FRANKEL & FRANKEL, Procureurs de la compagnie.

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 2633-0209 Québec Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution.

MONTRÉAL, le 21 mai 1992.

MARTINEAU WALKER, Procureurs de la compagnie.

PLAN TEL (1990) INC. par acte daté le 29 septembre 1992, et enregistré le 30 septembre 1992 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4546381 a été transféré à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

PLAN TEL CONSULTANTS INC. par acte daté le 29 septembre 1992, et enregistré le 30 septembre 1992 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4546381 a été transféré à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO. 715-02-000362-920, ENT. L'ARPEUT PERDU INC., Partie demanderesse, -VS- ANDRÉ LAROCQUE, Partie défenderesse, et RESTAURANT JOLIE GIGIC INC., Partie tierce lésée.

Le 26e jour d'octobre 1992, à 11h00, au 970 rue PRINCIPALE, STE-AGATHE SUD, P.Q., district de Terrebonne, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistent en: 1. automobile Oldsmobile Cutlass 1983, lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 06 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 700-02-000928-904, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse, -VS- ST-JACQUES ELECTRIQUE INC., Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au 3591 rue LECOMTE, en la cité de ST-ESTHER, Qc, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: Équipement de bureau, outillage, électro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RICHARD MATHIEU, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 13 octobre 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Comment Bush a laissé passer cinq occasions de saisir sa chance

Robin Toner
The New York Times

LE DERNIER acte d'une campagne présidentielle est brutal dans sa simplicité. Les experts, les stratèges, les intrigues secondaires s'effacent. Les sondages d'opinion deviennent limpides. Les débats télévisés offrent aux candidats les dernières occasions de renforcer le jugement des électeurs ou de l'ébranler.

Les républicains ont du mal à croire que tout revient à ça : un président républicain, attaqué même au Texas et dans le « Sud profond » qui naguère semblaient congénitalement républicains. Un président qui se débat pour faire monter sa cote au-dessus de 40 % dix-huit mois seulement après avoir semblé si imbattable que les meilleurs et des plus doués des démocrates n'osaient pas s'y attaquer.

De l'avis de tous, les débats sont la dernière chance que George Bush a de sauver sa présidence. Mais cinq fois déjà, M. Bush a vu une telle occasion se présenter, et cinq fois il l'a laissée passer, faute d'avoir su se mettre au diapason avec un pays miné par une économie malade et des problèmes internes. La campagne tire à sa fin, et ces occasions ratées hantent le parti républicain.

Mars 1991 : il serait difficile d'exagérer la suprématie politique de George Bush en mars 91 à la fin de la guerre du Golfe. Sa cote était à 88 % d'opinions favorables, égale au record établi par Harry S. Truman en juin 1945 après la reddition de l'Allemagne.

Mais même au plus étincelant de sa gloire de vainqueur de la guerre du Golfe, il y avait des signes avant-coureurs qui montraient que le pays se tournait vers ses problèmes intérieurs et n'y trouvait pas matière à se réjouir. Beaucoup de républicains

Le deuxième débat télévisé entre les candidats à la Maison-Blanche se déroulera ce soir, à Richmond, en Virginie, selon une formule différente du premier débat. Il y aura un meneur de jeu et le président George Bush, le gouverneur Bill Clinton, de l'Arkansas, et M. Ross Perot répondront aux questions du public invité sur place. Un troisième débat aura lieu lundi prochain.

exhortaient alors le président à profiter de son capital politique pour s'attaquer vigoureusement aux problèmes intérieurs. Au Congrès et ailleurs, jamais les démocrates n'avaient paru aussi dociles.

Mais la guerre, disent maintenant des républicains, a plongé la Maison-Blanche dans un dangereux sentiment de sécurité. « Pendant un an, nous avons baigné dans un contentement béat, dit un républicain proche de la Maison-Blanche. D'une drôle de façon, la guerre du Golfe a perpétué l'illusion que nous n'avions pas grand chose à faire pour gagner, que la victoire était facile. »

Le discours de vainqueur que George Bush a prononcé devant le Congrès le 6 mars 1991 était empreint de joie, d'émotion, de patriotisme et de fierté nationale. Mais le pays était déjà passé à autre chose, et M. Bush s'est laissé distancer.

Novembre 1991 : Dès l'automne, les choses étaient claires. La popularité du président était tombée de 16 points en un mois, alors que l'économie continuait de se détériorer. En Pennsylvanie, Harris Wofford a

battu l'ancien attorney général Dick Thornburg dans une élection sénatoriale qui a eu pour thème central les préoccupations économiques de la classe moyenne et les services de santé. Le stratège de la campagne démocrate de cette élection était James Carville, qui très vite s'est engagé dans la campagne présidentielle de Bill Clinton. « S'il avaient manqué tous les signaux auparavant, la campagne de Thorburgh aurait dû les alerter », dit un stratège républicain.

De nouveau, de nombreux républicains ont demandé à la Maison-Blanche d'agir, et de mettre tout le pouvoir présidentiel au service d'un plan de redressement économique, et même de convoquer le Congrès en session extraordinaire. Bon nombre de porte-parole du gouvernement continuaient à dire que l'économie était en voie de redressement. Cela n'a fait que fournir des arguments aux critiques naissantes du camp démocrate disant que la présidence de Bush était détachée des réalités, concentrée sur des questions de politique extérieure en temps de crise

intérieure.

Moins d'un mois plus tard, signe que le président commençait à s'inquiéter, John H. Sununu avait quitté son poste de secrétaire général de la Maison-Blanche. Mais M. Bush choisissait d'attendre encore un mois avant de dévoiler ses nouvelles mesures de politique intérieure.

Janvier 1992 : L'attente allait s'avérer coûteuse. À la fin janvier, le pourcentage d'opinions favorables au président était tombé bien au-dessous de 50 %, soit la moitié moins que 10 mois plus tôt. Cette dégringolade n'avait rien de mystérieux. Plus de 8 Américains sur 10 jugeait l'état de l'économie « plutôt mauvais » ou « très mauvais », selon un sondage du *New-York Times* et de la chaîne CBS. Ce n'était plus seulement les démocrates qui instruisaient le procès de M. Bush. Patrick J. Buchanan s'y mettait aussi et montait une attaque dangereuse pour la primaire républicaine du New-Hampshire.

Le discours sur l'état de l'Union avait été annoncé à grand fracas : ce devait être la rampe de lancement de la campagne pour la réélection du président, et le remède pour une économie malade. À la tribune du Congrès, le président a reconnu qu'il était temps de se pencher sur les problèmes intérieurs.

Mais les mesures qu'il a exposées étaient presque toutes de nature quantitative, ou déjà proposées et rejetées, ou mal définies. Tout cela n'était pas à la hauteur de la situation.

Mars 1992 : Une nouvelle occasion

s'est présentée en mars, lorsque les démocrates étaient empêtrés dans une série de primaires féroces et que M. Clinton se débattait dans la controverse sur son incorporation et sur son infidélité.

M. Bush pouvait reprendre en main le débat politique et mettre en lumière le contraste entre sa stature présidentielle et les chamailleries des démocrates. En fait, il a prononcé un discours important le 20 mars, dans lequel il a exposé son « programme de réforme » et adopté une nouvelle attitude énergique vis à vis du Congrès. Mais beaucoup de républicains disent qu'il n'a pas donné suite à ce discours. Et c'est Ross Perot, avec ses promesses de secouer Washington et de stabiliser l'économie en même temps, qui a conquis le public au printemps de 1992.

Août 1992 : En août, le secrétaire d'État James Baker revenait à la Maison-Blanche pour se colleter avec les difficultés politiques et électtorales et les républicains se berçaient de l'espoir que M. Bush utiliserait la précieuse tribune de la convention nationale pour plaider fermement en faveur d'un deuxième mandat.

La convention s'est illustrée non pas par ses réponses aux problèmes économiques, mais par ses appels à un retour aux « valeurs familiales » des représentants de la droite tels que M. Buchanan et le Révérend Pat Robertson.

Jim Leach, représentant républicain centriste de l'Iowa, a dit que

« de par son origine et son comportement, George Bush est le candidat du centre, de l'Américain moyen. Or, de la convention s'est dégage l'image d'une campagne et d'une équipe détachées, préoccupées par des questions marginales, et vouées à la défense des intérêts particuliers ».

Selon l'analyse démocrate, M. Bush présente une déficience funeste en période de récession. Son incapacité à imprimer une direction hardie en politique intérieure va lui être fatale. Les démocrates avaient critiqué George Bush pour son manque de vision. Le « machin de vision » dont les républicains se moquaient au temps de leur gloire en 1988, lorsque l'économie se portait bien et que l'opinion publique était encore satisfaite, est devenu leur cauchemar.

M. Clinton a mené sa campagne à partir de ce postulat. Dès le début, il s'est présenté comme l'homme qui a un plan pour redresser l'économie, l'homme qui a un programme en trois points pour satisfaire tous les besoins. Sa campagne est l'image inversée de celle de M. Bush : M. Clinton n'arrête pas de parler d'économie.

Les républicains espèrent encore remporter cette élection. Ils ont leur stratagème pour croiser le fer avec M. Clinton dans le premier débat, poursuivre l'attaque pendant la semaine, susciter des doutes et ébranler les sondages. Mais ils sont angoissés quand ils parlent du temps perdu, et des erreurs qui les ont conduits là où ils sont,

Washington fouille le passé de Clinton

WASHINGTON (Reuter) — Un haut fonctionnaire du département d'État a demandé à des ambassades américaines en Europe de rechercher des informations sur le passé du candidat démocrate à la Maison-Blanche, Bill Clinton.

Elizabeth Tamposi, secrétaire d'État adjoint pour les affaires consulaires, a demandé le 1er octobre à l'ambassade à Londres de rechercher des documents sur le rival du président George Bush remontant à l'époque où il était étudiant à Oxford, en 1969, rapportait hier le *Washington Post*.

Elle a fait la même demande à l'ambassade des États-Unis à Oslo, ajoute le journal, qui cite des sources non identifiées au département d'État.

Selon ces sources, ces instructions s'inscrivent dans le cadre d'une recherche tous azimuts du département d'État sur les antécédents du candidat démocrate, en réponse à des requêtes en ce sens de plusieurs organes de presse invoquant la Loi sur la liberté de l'information.

Ces instructions ont été envoyées au moment où les responsables de la campagne républicaine et des membres du Congrès intensifiaient leurs attaques contre le gouverneur de l'Arkansas, accusé d'avoir voulu échapper à la conscription et fait partie du mouvement contre la guerre au Vietnam.

Le consul général américain à Londres, Norbert Krieg, a confirmé avoir reçu ces instructions. Mais il a ajouté que les recherches entreprises n'avaient rien donné.

« Nous n'avons rien pu découvrir concernant M. Clinton », a-t-il dit. Il a ajouté que ce n'était pas surprenant, étant donné que les archives de l'ambassade sur le statut des ressortissants américains sont détruites tous les cinq ans.

Norbert Krieg a confirmé qu'il avait bien reçu un appel téléphonique d'Elizabeth Tamposi le 1er octobre.

« Le secrétaire adjoint voulait que nous fassions un boulot très complet et s'assurer que les archives seraient totalement vérifiées », a-t-il déclaré. Il a ajouté qu'il avait envoyé sa réponse à Washington le lendemain.

Il a qualifié la demande d'informations de « relativement routinière ». Il a néanmoins souligné qu'il était inhabituel que de telles requêtes passent directement par lui et qu'Elizabeth Tamposi l'appelle.

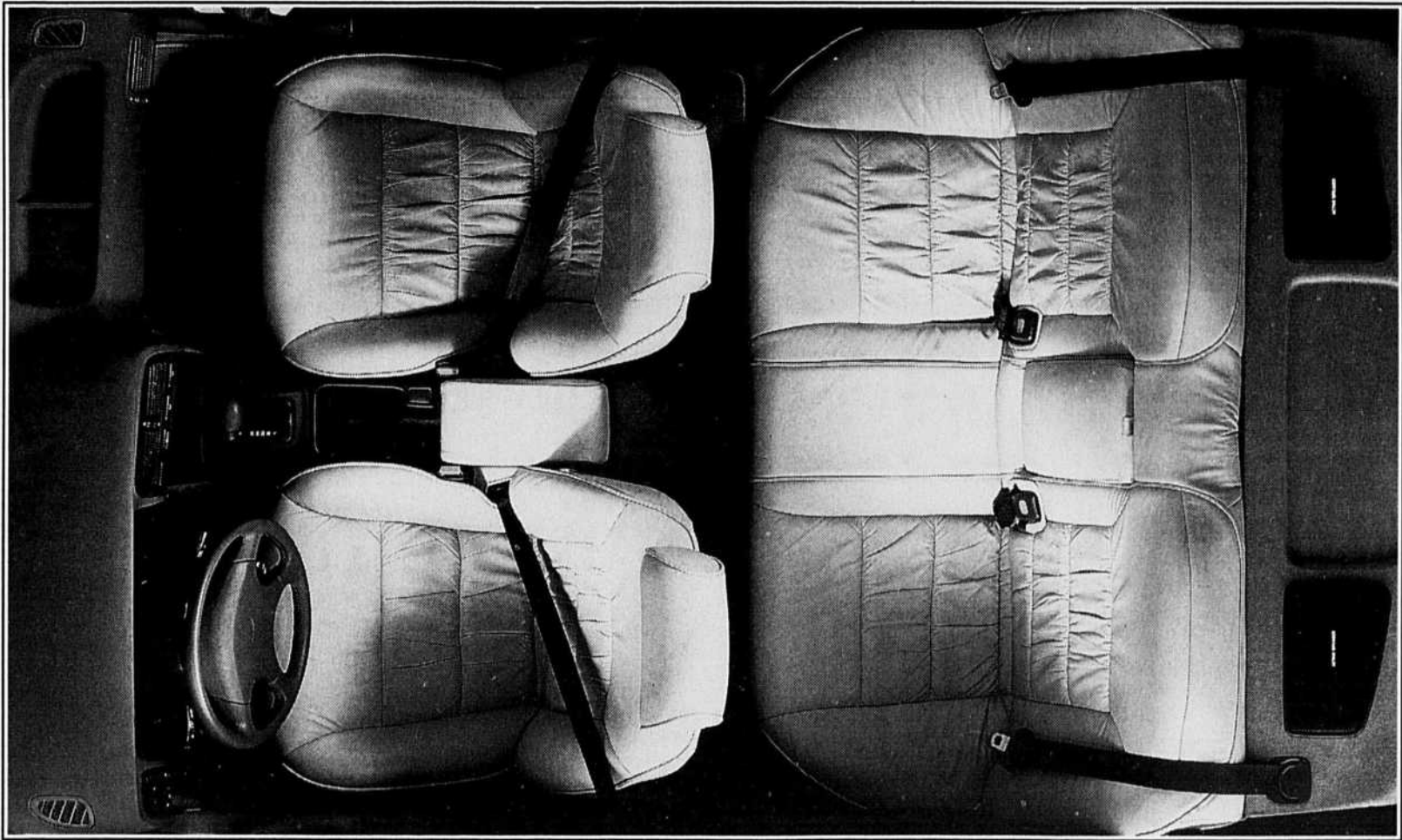
À Oslo, l'ambassade des États-Unis a confirmé que le département d'État avait posé des questions sur Bill Clinton.

Mais le consul, Nick Lauderdale, qui a reçu deux appels téléphoniques du département d'État concernant Bill Clinton et la Loi sur la liberté d'information, a démenti qu'il avait reçu instruction de fouiller dans les archives.

« Nous n'avons pas reçu une demande de recherche dans les archives et nous n'avons pas fait de recherche », a-t-il déclaré à Reuter. Il a refusé d'en dire plus.

Bill Clinton a effectué une visite en Norvège fin 1969 alors qu'il était âgé de 22 ans et étudiait à Oxford. Il a aussi passé une semaine à Moscou, pour le nouvel an, lors du même voyage.

INFINITI VOUS RÉSERVE LES MEILLEURES PLACES.



Cette année, Infiniti s'est réservé la première place. Devant Lexus, les Européennes et toutes les autres.

Un sondage sur la qualité initiale des voitures neuves de J.D. Power et Associés, une maison de recherche réputée, révèle en effet qu'Infiniti est la meilleure gamme de voitures de toute l'industrie.

Cette étude a été menée

La puissante Q45 : désignée par le magazine Road & Track comme étant l'une des dix meilleures voitures au monde.



Voici la toute nouvelle J30 d'Infiniti. Malheureusement, elle ne faisait pas partie du sondage de J.D. Power et Associés sur la qualité initiale des voitures neuves. Mais nous croyons qu'elle représente la plus haute expression d'Infiniti jusqu'à maintenant.

L'énergique G20 : un contrôle et une maniabilité qui laissent loin derrière toutes ces voitures affichant une réputation et un prix supérieurs.

Et maintenant, une nouvelle venue s'ajoute à cette prestigieuse collection : l'étonnante J30.

Une voiture qui accorde une place de choix à vos exigences esthétiques et technologiques.

Une voiture qui vous réserve des surprises dignes de la plus élégante berline au monde.



Sondage de J.D. Power et Associés sur la qualité initiale mené auprès des consommateurs américains seulement en 1992. Un total de 33 575 réponses indique les problèmes rapportés par les propriétaires durant les 90 premiers jours qui ont suivi l'achat. Pour plus d'informations sur Infiniti, composez le 1 800 361-4792.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Nouvelle romanisation en Amérique latine

1— Le pape est-il venu « faire le ménage » ?

André Corten

Professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal, auteur de *Les peuples de Dieu et de la forêt*, Paris/Montréal, L'Harmattan/VLB.

SELON les résultats d'un sondage publié fin juillet 1992 à Santo Domingo, l'Église catholique est l'institution qui fonctionne le mieux aux yeux des habitants de la République dominicaine. Cette réponse, qui traduit sans doute un désintérêt pour la question politique dans ce pays où le président Balaguer s'approprie à se présenter pour un 7e mandat présidentiel, reflète surtout que s'y maintiennent les traces vivantes de la chrétienté, ce type de société où l'Église est l'institution centrale.

C'est sans doute pourquoi le pape Jean-Paul II a non seulement choisi Santo Domingo comme siège de la 4e Conférence du Conseil des évêques latino-américains (CELAM) après Rio (1955), Medellín (1968) et Puebla (1979), mais a nommé en mars 1991 (1) le cardinal Nicolas Lopez Rodriguez, archevêque de Santo Domingo, président du CELAM et le provincial des jésuites de République dominicaine, Mgr Benito Blanco, président de la Conférence latino-américaine des religieux.

La jeune tradition collégiale de ces institutions voulait pourtant que ce soit aux évêques et aux religieux latino-américains que revenait le choix de leur chef.

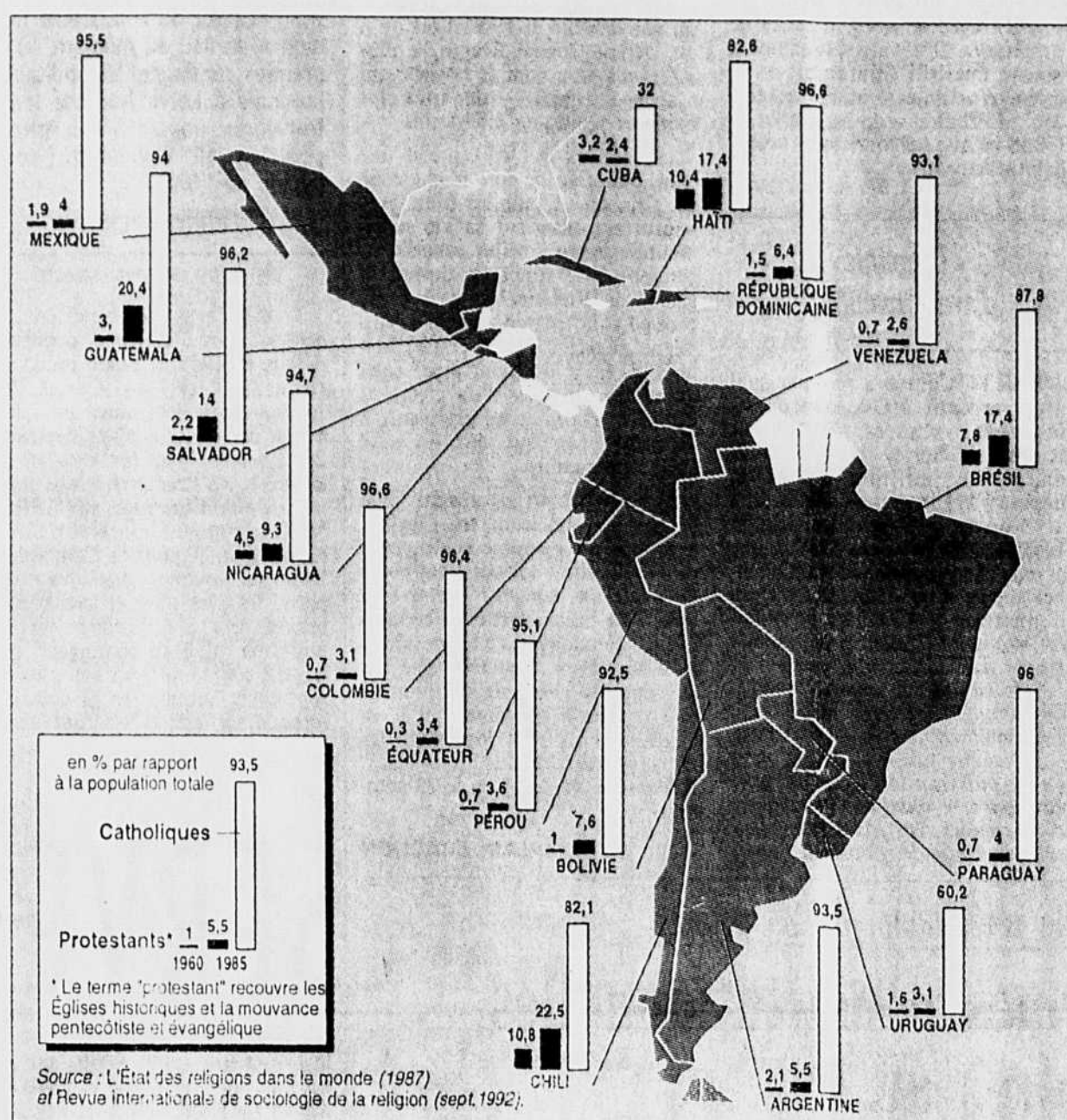
En présence du pape lui-même, la 4e Assemblée générale de l'épiscopat latino-américain se tient cette semaine à Santo Domingo, dans le cadre de la célébration du cinquième centenaire de la découverte du « Nouveau Monde ».

La première partie du Document de travail préparé par un groupe d'experts du CELAM dirigé par le cardinal Lopez Rodriguez, en étroite contact avec la Commission pontificale pour l'Amérique latine, débute par un bilan hautement controversé de la découverte et de la première évangélisation.

Intitulé *Nouvelle évangélisation, promotion humaine, culture chrétienne*, le document est une expression de la nouvelle romanisation de l'Église latino-américaine.

La première romanisation

« Nouvelle romanisation ». La première ne date que du XIXe siècle. La



découverte du « Nouveau Monde » se fait à une époque où s'achève, au terme de six siècles, la *Reconquista*. C'est dans cet esprit que la couronne d'Espagne organise l'évangélisation. Le système du *Real Patronato*, du patronat laisse très peu de pouvoir à Rome dans l'organisation de la chrétienté latino-américaine. Ce pouvoir ne se manifeste que latéralement par l'action des grands ordres : franciscains, dominicains, jésuites.

Ces derniers, expulsés en 1768, abandonnent les fameuses « réductions » que le *Document de travail* présente comme un modèle d'évangélisation. Avec l'indépendance, le bas-clergé laissé à lui-même se lie parfois aux mouvements populaires, indiens ou millénaristes.

Une première romanisation de l'Église latino-américaine est entreprise au XIXe siècle sous l'impulsion de Pie IX, le premier pape qui connaît personnellement le Nouveau Monde, et de Léon XIII (en 1899, con-

vocation du Premier Concile plénier de l'Amérique latine).

Cette première romanisation n'a pas toujours un esprit réactionnaire. Au contraire, elle vient parfois bousculer le haut clergé complètement associé à l'oligarchie. Mais elle se fait avec la conception dogmatique qui est celle de l'Église romaine et dans une attitude défensive face au « modernisme » avec l'idée de former une « nouvelle chrétienté ».

Le CELAM, fondé en 1955 sous Pie XII, s'inscrit dans cette politique de romanisation. Mais le concile Vatican II va modifier les perspectives.

Vatican II et la rapide ascension de la minorité conciliaire

Dans le climat de Vatican II (1962-1965) qui marque la fin de la Contre-Réforme, le CELAM change d'orientation sous l'influence notamment de Mgr Manuel Larraín, évêque de Talca (Chili) et de Dom Helder Camara, archevêque de Recife (Bré-

sil), il prend conscience du caractère propre de l'Église latino-américaine et offre un forum aux thèses naissantes de la théologie de la libération, ses théologiens participant à la préparation du document de Medellín (1968).

Les populations latino-américaines se reconnaissent dans cet emblème de « peuple de Dieu » que le Concile a réinscrit dans la langue catholique. À travers le développement des communautés ecclésiales de base, l'emblème de religieux devient politique et inspire de nombreux mouvements sociaux en particulier au Brésil. La théologie de la libération et « l'Église populaire » ont le vent en poupe.

L'offensive contre Medellín commence avant même Medellín, la curie romaine n'acceptant pas le programme prévu par le CELAM. Un axe se constitue — Colombie, Allemagne, Rome — avec pour ligne la lutte aux « déviations et fausses in-

terprétations de Medellín ». Le conservateur Alfonso Lopez Trujillo, nommé bientôt archevêque de Medellín, devient secrétaire général du CELAM en 1972.

L'élection de Karol Wojtyla en 1978 sanctionne la réaction contre Vatican II, contre la collégialité épiscopale, contre le « peuple de Dieu ». Cette réaction s'inscrit en 1981 par la nomination du cardinal Ratzinger à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi et par l'envoi en mars 1983 de *Dix observations sur la théologie de Gustavo Gutiérrez* à l'épiscopat du Pérou, ainsi que par la promulgation d'un nouveau code du droit canon redonnant à la hiérarchie toute son importance.

Mais les Conférences épiscopales latino-américaines, la brésilienne en particulier, sont puissantes et attachées à la collégialité, ainsi qu'à l'option préférentielle pour les pauvres qu'elles sont parvenues à inscrire dans le document voté à Puebla en 1979.

L'offensive de la « modernité chrétienne »

Vatican II se prétendait être une ouverture sur la modernité. La nouvelle romanisation, tout en sapant les orientations collégiales et en reléguant l'emblème « peuple de Dieu » — l'expression n'apparaît plus que de rares fois dans le *Document de travail* de 189 pages de la Conférence de Santo Domingo (2) —, s'inscrit dans une option résolue pour la modernité et ses nouveaux moyens, en particulier les moyens de communication de masse. « Dieu est le premier communicateur, le communicateur par excellence », lit-on au paragraphe 544 du texte.

La modernité chrétienne est l'objectif que poursuit le Vatican dans la nouvelle romanisation.

Modernité : c'est la manière de contrer à la fois la théologie de la libération qui soutient que les Lumières ont contribué au sous-développement de l'Amérique latine, et les tendances plus diffuses de l'épiscopat latino-américain à la spécificité latino-américaine — et notamment ses racines amérindiennes et afro-américaines.

Chrétienne : nostalgie de « la chrétienté », d'une société où l'Église est l'institution centrale. La nouvelle romanisation est une involution vers la « dogmatique industrielle ». À une époque de crise de la modernité, l'Église vole à son secours en lui donnant le sceau de sa dogmatique. Involution peut-être plus inquiétante qu'un simple conservatisme.

(1) Cette nomination a été entérinée en avril par une « élection » lors de la 33e Assemblée ordinaire du CELAM à San Miguel, Argentine.

(2) *Documento de Trabajo*, IV Conferencia General del episcopado latinoamericano, Santo Domingo, 1992, Santa-Fé de Bogotá, Consejo Episcopal Latinoamericano, CELAM, Primera Edición, Junio de 1992. La traduction est la mienne.

(À suivre)

Le délire constitutionnel, une maladie virale

Raymond Eljarrat

Professeur et journaliste montréalais

ON S'EN DOUTAIT. Poussée de fièvre périodique, suivie de phase de latence plus ou moins longue. Des NON un jour qui veulent dire OUI le lendemain. Des voyages astraux dans le temps, certains porteurs du virus s'imaginant à Beyrouth, d'autres à Sarajevo. Des mouvements tectoniques comme la disparition des Rocheuses, la formation ou l'activation d'une faille qui ébranlerait le bouclier canadien. Des mécanismes de transfert : pour le chômage, la situation économique, le décrochage scolaire, la pollution du Saint-Laurent; pour tout cela, un seul coupable — les porteurs de l'autre virus.

Manie symptomatique, très répandue, celle des comparaisons : en 1980, on se comparait à la Suède, à la Suisse ou à la CEE. Aujourd'hui, on se compare à la Lituanie, à l'Estonie, à l'Ossétie du Sud ou à l'Azerbaïdjan. Bref, une vraie maladie virale. Au porteur du OUI, on promet encore du délire, mais atténué. Au porteur du NON, les extrêmes, le délire total, le risque d'ablation, ou au mieux la continuation du *delirium* actuel.

On ne pouvait laisser aux malades eux-mêmes le soin d'apporter un re-

Une grande campagne de vaccination croisée contre les virus SIF et SIS s'impose de toute urgence.

mède. On s'est donc adressé à un observateur objectif et sérieux, le Centre épidémiologique d'Atlanta. Après une étude et une enquête des plus sérieuses, ses chercheurs ont réussi à isoler et à identifier les agents pathogènes. Leur conclusion, la voici.

Il existerait deux souches de virus, le SIF (syndrome immuno-fédéraliste) et le SIS (syndrome immuno-souverainiste). Leur génome a subi une certaine évolution depuis 1980 puisqu'à l'époque, les sommités politico-médicales pensaient avoir isolé le gène déterminant (lié à la langue d'expression du porteur).

En 1992, une analyse plus fine, basée essentiellement sur la durée du séjour du porteur sur le territoire infecté, en plus de faire apparaître l'existence de mutants alloph-SIF et alloph-SIS, laisse supposer qu'un porteur SIF peut avoir des symptômes SIS. L'exemple le plus spectaculaire de ceci est celui de l'ancien premier ministre Pierre-Elliott Trudeau.

Cela complique quelque peu la lutte contre la maladie. L'idéal serait de trouver un vaccin à base de souche à pathogénèse atténuée des deux virus, et de faire ensuite une vigoureuse campagne nationale de vaccination croisée. Tous les porteurs d'un virus vivraient en symbiose avec l'autre virus. On aurait alors la société distincte, un Québec fort, un grand Canada et *tutti quanti*.

Comment on détruit un rapport de forces

2— Un OUI, c'est l'enlèvement; un NON, c'est une nouvelle dynamique pour le Québec

Roger Nicolet

Président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec l'auteur a été membre de la Commission Bélanger-Campeau

QUE LE NON soit *prima facie* un constat d'impasse ne fait guère de doute. Ce serait par contre faire erreur que de prétendre le problème insoluble. La solution préconisée par le Parti québécois est connue et sera, sans nul doute, défendue avec vigueur lors des élections générales.

De plus, dans l'éventualité de son accession au pouvoir, la nature même du mandat dont disposerait le gouvernement qui en émanera sera garante d'une nouvelle dynamique. Le Parti libéral du Québec, par contre, se verra obligé de se rebâtir une politique constitutionnelle d'ici le prochain scrutin. Il s'agit là d'une tâche qui, pour des raisons évidentes, sera lourde.

Les options sont toutefois multiples. Tout en respectant l'impératif de faire diligence, le Parti libéral demeurera entièrement libre de proposer un objectif constitutionnel et le cheminement qui devrait permettre de l'atteindre. Par le contrôle de l'ensemble de la démarche, il pourra éviter de se retrouver confronté à ce qui, pour ce parti, constituait le choix manichéen de la loi 150.

L'électorat, bien évidemment, aura, en temps et lieu, à sanctionner ces programmes politiques. Tout cela est réalité et non pas chimère. Le pessimisme et la résignation qui se dégagent du texte de M. Michel Bélanger paru dans le *DEVOIR* du 1er octobre (« Un OUI contre la séparation ») semblent pour le moins prématurés.

L'analyse des principaux éléments du document soumis à l'approbation publique constitue le second volet de l'exposé de M.

Bélanger. Comparer le consensus du 28 août à l'accord de 1987 ne conduit qu'à des arguties. On retrouve toutefois, en filigrane dans le texte, une défense de la thèse de la protection de nouveaux acquis qu'offrirait l'entente. Il s'agit en quelque sorte de voter OUI tout simplement parce qu'il y a un bilan positif, parce que l'entente confirme des « gains » pour le Québec.

Dans cette perspective, leur nature devient secondaire et il importe peu qu'ils se

Après un OUI, comment justifier et faire valoir avec crédibilité toute demande subséquente qui aurait pour objet la reconnaissance de la dualité canadienne ?

chiffrent à 10, 15, voire même 31, comme on l'a prétendu sur la place publique. Les défenseurs de la proposition argumentent simplement que les discussions futures pourront se poursuivre sur ces nouvelles bases et s'en trouveront simplifiées d'autant. Cette approche purement commerciale, comptable, est toutefois viciée dans son fondement même.

L'affirmation collective de la société québécoise est une réalité que la Commission résumait comme suit (p. 84) :

« La Commission constate l'étendue et la profondeur du consensus qui a été exprimé devant elle à l'effet que l'état actuel des choses est rejeté, sans équivoque, par la population du Québec. »

Et, un paragraphe plus loin :

« Les attentes de la population sont élevées : elle veut voir le Québec récupérer des compétences dans tous les secteurs, qu'ils soient du domaine économique, social ou culturel. »

L'entente du 28 août ne répond pas à ces attentes. Plus personne ne le remet en doute, même les tenants du OUI. Accepter les propositions fédérales sans même vouloir s'interroger sur leur adéquation face à ce qu'il a été convenu d'appeler « les demandes historiques du Québec », constitue en soi un geste d'une portée considérable qu'il ne faudrait pas poser avec légèreté.

Entériner l'exclusion de 1982

La légitimité des revendications face au statut constitutionnel actuel repose de façon significative sur l'exclusion de 1982. L'abandon de cette position qu'impliquerait l'acceptation du projet d'entente du 28 août constituerait une renonciation critique pour l'avenir.

Comment, en effet, justifier et faire valoir avec crédibilité toute demande subséquente qui aurait pour objet la reconnaissance de la dualité canadienne par la concrétisation d'un véritable statut multisectoriel de société distincte, alors que les bases mêmes d'une entente dont l'économie est radicalement différente (et à ce titre réductrice) auraient été sanctionnées par un vote populaire ?

D'autre part, l'équilibre en matière de droits linguistiques et de protection de la culture française que propose l'entente est essentiellement labile. Toute modification, même ponctuelle, d'un des éléments qui le constitue en révélera la précarité. Le Québec s'en trouve condamné à demeurer, à terme, vigilant, défensif et par conséquent demandeur.

Au plan interne, les tensions qui en résultent ont été mises en évidence par les déchi-

rements sociaux qu'a entraîné l'adoption de la loi 178. Face au Canada hors Québec, l'utilisation de la clause dérogatoire s'est avérée une source de conflits dont les répercussions n'ont pas fini de laisser des séquelles. Face à ses minorités, le Québec doit au contraire se retrouver dans une position où il jouira d'une marge de manœuvre qui lui permettra d'être véritablement généreux, donc flexible. Le projet d'entente consacre toutefois une dynamique foncièrement différente.

Les diverses questions abordées par le projet d'entente ont été largement discutées ces dernières semaines, par de nombreux experts. Dans le contexte de la présente réplique à Michel Bélanger, il suffit donc de rappeler quelques « faits saillants » de l'impact économique éventuel de l'entente.

M. Bélanger, à l'occasion des délibérations de la Commission, s'est prononcé pour un contrôle beaucoup plus rigoureux du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de juridiction provinciale (ou partagée). Le texte qui nous est soumis aborde la question sans répondre aux attentes québécoises en la matière, puisqu'il confirme plutôt la légitimité et les droits du gouvernement fédéral. De plus, l'entente multilatérale proposée serait protégée (« constitutionnalisée ») par le mécanisme de l'article 26 qui, entre autres, fixe une limite de cinq ans à la durée de tels engagements. S'il y a la preuve d'une flexibilité du fédéralisme, elle semble surtout être obtenue grâce à la « souplesse » provinciale.

Dans une même veine, les chevauchements de juridiction et les coûts excessifs qu'impose notre système de gouvernement sur divers paliers n'ont pas été réglés. En fait, les propositions à ce sujet consacrent de facto la situation actuelle. Dans des domaines aussi névralgiques que la main-d'œuvre

et le développement régional, la dualité des présences gouvernementales sur le territoire est consacrée.

Quant aux barrières commerciales inter-provinciales que tous professent vouloir éliminer, rien n'a été accompli. C'est l'Institut C.D. Howe, je crois, qui récemment en estimait les coûts indirects à quelque 6,8 milliards de dollars par an. Un fardeau gigantesque pour une économie en difficulté qui doit, à brève échéance, faire face aux ajustements qu'imposera le libre échange à trois.

Les événements des derniers jours viennent mettre en évidence une autre carence grave des propositions qui sont présentées. Forte de l'expérience de 1990, la Commission Bélanger/Campeau disait, dans les dispositions régissant la deuxième commission parlementaire spéciale « que seule une offre liant formellement le gouvernement du Canada et les provinces pourra être examinée par cette commission » (p. 92).

Ce qui est vrai pour une commission parlementaire ne devrait-il pas, à beaucoup plus forte raison, l'être pour une consultation populaire ? Comment, en administrateur public responsable, peut-on soumettre au référendum un choix d'une portée telle que celui qui est devant nous sur des textes incomplets ?

L'entente ne répond pas aux attentes pressantes du Québec. Face aux préoccupations impératives de toute une société qui s'est exprimée devant la Commission sur son avenir politique et constitutionnel, elle est muette ou consacre des solutions qui l'enlèvent davantage. C'est pourquoi, à l'instar de M. Bélanger, je juge qu'il n'y a qu'une réponse à donner simplement, fermement. Mais contrairement à lui, dans mon cas, ce sera NON.

(Fin)

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charlier, Louis-Gilles Francoeur, Jean-Denis Lamoureux, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Yves D'Avignon, Paule Desrivères, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutras, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyne Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Sylviane Tramiel, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); à l'information sportive : Roland-Yves Carignan; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (direction), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline

Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Verne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, Nathalie Thabet, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge Césari, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Olivier Spéciale, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, avenue rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0858. Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 030708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.